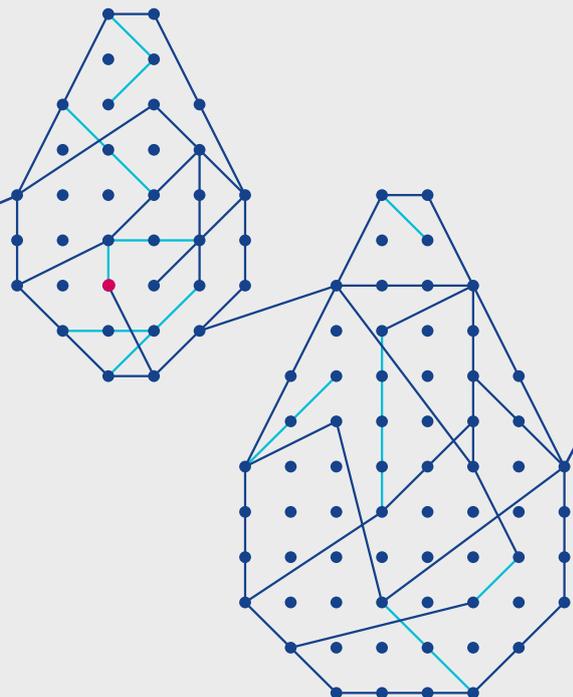


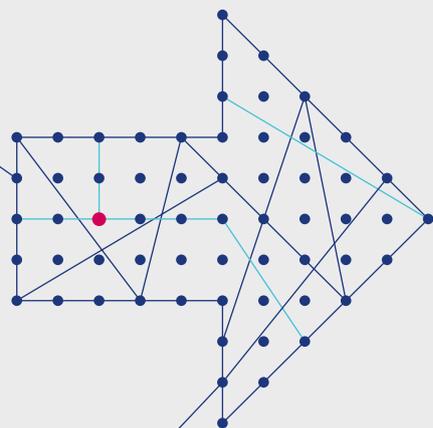
Cadre CDSB

Recommandations d'application pour la présentation des informations relatives à l'eau



CDSB technical guidance will form part of the evidence base as the ISSB develops its IFRS Sustainability Disclosure Standards. CDSB's Framework and technical guidance on Water, Biodiversity, and Social disclosures will remain useful for companies until such time as the ISSB issues its IFRS sustainability disclosure standards.

À propos du Climate Disclosure Standards Board



Le Climate Disclosure Standards Board (CDSB) souhaite remercier les membres du groupe de travail technique du CDSB sur la présentation des informations relatives à l'eau et l'équipe Sécurité de l'eau du CDP pour leurs recommandations et leur avis concernant le contenu de la présente publication :

- Adam Leaver, Ecometrica
- Andrew Roby, FCDO Royaume-Uni
- Ariane Laporte-Bisquit, WWF Allemagne
- Junguo Liu, SUSTech
- Dr Arnout van Soesbergen, UNEP WCMC
- Kata Molnar, Sustainalytics
- Ashok Chapagain, Pacific Institute
- Katarina Hammar, Nordea
- Atsushi Nishiwaki, Ono Pharmaceutical Co., Ltd
- Katrin Gronemeier, GIZ
- Belynda Petrie, OneWorld Sustainable Investments
- Dr Kazuhiro Teranishi, Sekisui House
- Bertil Abbing, Ecometrica
- Lisa Beauvilain, Impax Asset Management
- Cate Lamb, CDP
- Dre Marta Antonelli, CMCC
- Catherine Moncrieff, CDP
- Michael Alexander, Diageo
- Chisaki Ito, Sony Corporation
- Michael Becker, Nature Invest
- Chris Perry, Agricultural Water Management journal
- Michael J. Wilson, Diageo
- Colin Strong, WRI
- Miriam Denis Le Seve, CDP
- Daniel Crewe, CDP
- Mitsuhiro Yonehara, Shionogi & Co., Ltd.
- David Greenall, VIRIDI
- Monika Freyman, Mercer
- David Parham, SASB
- Muriel Jaujou, Danone
- Debra Tan, CWR
- Nick Hepworth, Water Witness International
- Diana Bach, SCS Global Services
- Nick Martin, Antea Group ; BIER
- Dieter Rothenberger, GIZ
- Nicole Dando, CDP
- Donna Laviolette, Xylem Inc.
- Paul Reig, Bluerisk
- Eivind Fliflet, NBIM
- Piet Klop, PGGM Investment
- Eliza Roberts, WSP USA
- Rafael Camargo, WWF Allemagne
- Florence Brocard, Total S.A.
- Rami Narte, Rami Narte, Nordic Agency for Sustainable Impact
- Fredrik Hellman, AstraZeneca
- Dre Renata De Souza Leao, CDP
- Gemma James, PRI
- Ria Bakshi, Olam
- Hans Buchholz, L'Oréal
- Rochi Khemka, Banque mondiale (2030 WRG)
- James Dalton, IUCN
- Scott McCready, Alliance for Water Stewardship
- Dre Jayne Godfrey, Université nationale australienne
- Dre Stephanie Hime, Little Blue Research Ltd.
- Jean Pierre Maugendre, SUEZ
- Taeko Suzuki, LIXIL
- Dr Jean-Christophe Bligny, Indépendant
- Tatiana Fedotova, Indépendante
- Jed Youngs, BHP
- Dre Therese Rudebeck, SIWI
- Jehanne Fabre, Danone
- Theresia Trommer, SBD Inc.
- Jennifer Cogburn, BloombergNEF
- Tom Williams, WBCSD
- Jens Hönerhoff, DEG
- William Sarni, Water Foundry
- Jill Buckley, NRG Energy
- Yui Kamikawa, Coca-Cola Company

Le CDSB (Climate Disclosure Standards Board) est un consortium international d'entreprises et d'ONG environnementales. Nous nous engageons à promouvoir et à harmoniser le modèle mondial de présentation des rapports annuels d'entreprise, afin qu'ils accordent la même place au capital naturel et social qu'au capital financier.

Pour ce faire, nous proposons aux sociétés un [cadre permettant de présenter les informations sociales et environnementales](#) avec la même rigueur que les informations financières. En échange, ce cadre aide à transmettre aux investisseurs des informations environnementales utiles aux prises de décisions via le rapport annuel de l'entreprise, améliorant ainsi l'efficacité de l'allocation des capitaux. Les régulateurs ont également bénéficié du matériel élaboré par le CDSB, puisqu'il répond d'emblée aux exigences de conformité. Conscients du fait que, pour bien comprendre la performance de l'entreprise, les informations relatives au capital naturel et au capital social ont autant d'importance que les informations concernant le capital financier, nos travaux permettent d'instaurer la confiance et la transparence nécessaires pour favoriser la résilience des marchés de capitaux. Collectivement, notre but est de contribuer à la mise en place de systèmes économiques, sociaux et environnementaux plus durables.

Pour obtenir davantage d'informations, visitez le site cdsb.net, suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [YouTube](#) et abonnez-vous à notre newsletter. Rendez-vous sur notre pôle de connaissances [TCFD Knowledge Hub](#), où vous trouverez des cours de formation en ligne gratuits.

Vos idées et vos réflexions sont les bienvenues. Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires sur ce document, merci de nous les adresser à info@cdsb.net.

Sommaire

À propos du Climate Disclosure Standards Board (CDSB)	03
---	----

Chapitre 1

À propos de ces recommandations

1. Le cadre CDSB et les recommandations d'application	07
1.1 Le cadre CDSB	07
1.1.1 Importance relative	09
1.2 Recommandations pour l'application du cadre	09
1.2.1. Recommandations pour l'application du cadre dans le domaine de l'eau	10
2. Inclusion de l'eau dans le reporting annuel	11
3. Structure des recommandations pour l'eau	12

Chapitre 2

L'eau et l'entreprise

1. Caractéristiques clés	14
2. Risques et opportunités liés à l'eau	16

Chapitre 3

Recommandations d'application du cadre pour la présentation des informations relatives à l'eau

1. Attentes en matière de reporting et aspects importants	19
1.1 Application de l'importance relative	19
1.2 Communication d'informations relatives à l'eau contextualisées et spécifiques à l'entreprise et clarification des méthodes	19
1.3 Périmètre et période de reporting	20
1.4 Utilisation des publications d'informations et des ressources préexistantes, et garantie de connectivité	20
2. Feuille de route et liste de contrôle des présentations des informations relatives à l'eau	21
3. Recommandations pour l'application du cadre	24
REQ-01 Gouvernance	24
REQ-02 Politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction	27
REQ-03 Risques et opportunités	32
REQ-04 Sources d'impacts environnementaux	40
REQ-05 Performance et analyse comparative	45
REQ-06 Perspectives	47
4. Fondement des conclusions	50

Chapitre 4

Annexes

1. Cadre CDSB - Principes directeurs et exigences de reporting	52
2. Cartographie du cadre CDSB sur la base des recommandations de la TCFD et des normes de publication d'informations sur l'eau	53
3. Ressources clés	54
Références	55

Chapitre 1

À propos de ces recommandations



Le CDSB a élaboré ses recommandations pour l'application du cadre CDSB en matière de présentation des informations relatives à l'eau (les recommandations pour l'eau) afin d'aider les entreprises à présenter les informations financières relatives à l'eau dans leur rapport annuel.^a Elles sont conçues pour compléter le cadre CDSB¹ destiné à communiquer les informations sur l'environnement et le changement climatique (le cadre CDSB) aux investisseurs. Les recommandations pour l'eau offrent aux entreprises un moyen de développer leurs pratiques de communication d'informations et de s'assurer que les investisseurs reçoivent les informations relatives à l'eau dont ils ont besoin pour allouer efficacement les capitaux, afin d'encourager la transition vers une économie durable, résiliente et respectueuse de l'eau. Ces recommandations s'adressent aux organisations, qu'il s'agisse de sociétés ou de groupes d'entreprises, et en particulier aux responsables de la communication des informations financières, de gouvernance et de développement durable.

1. Le cadre CDSB et les recommandations d'application

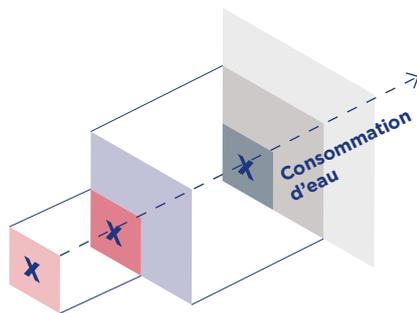
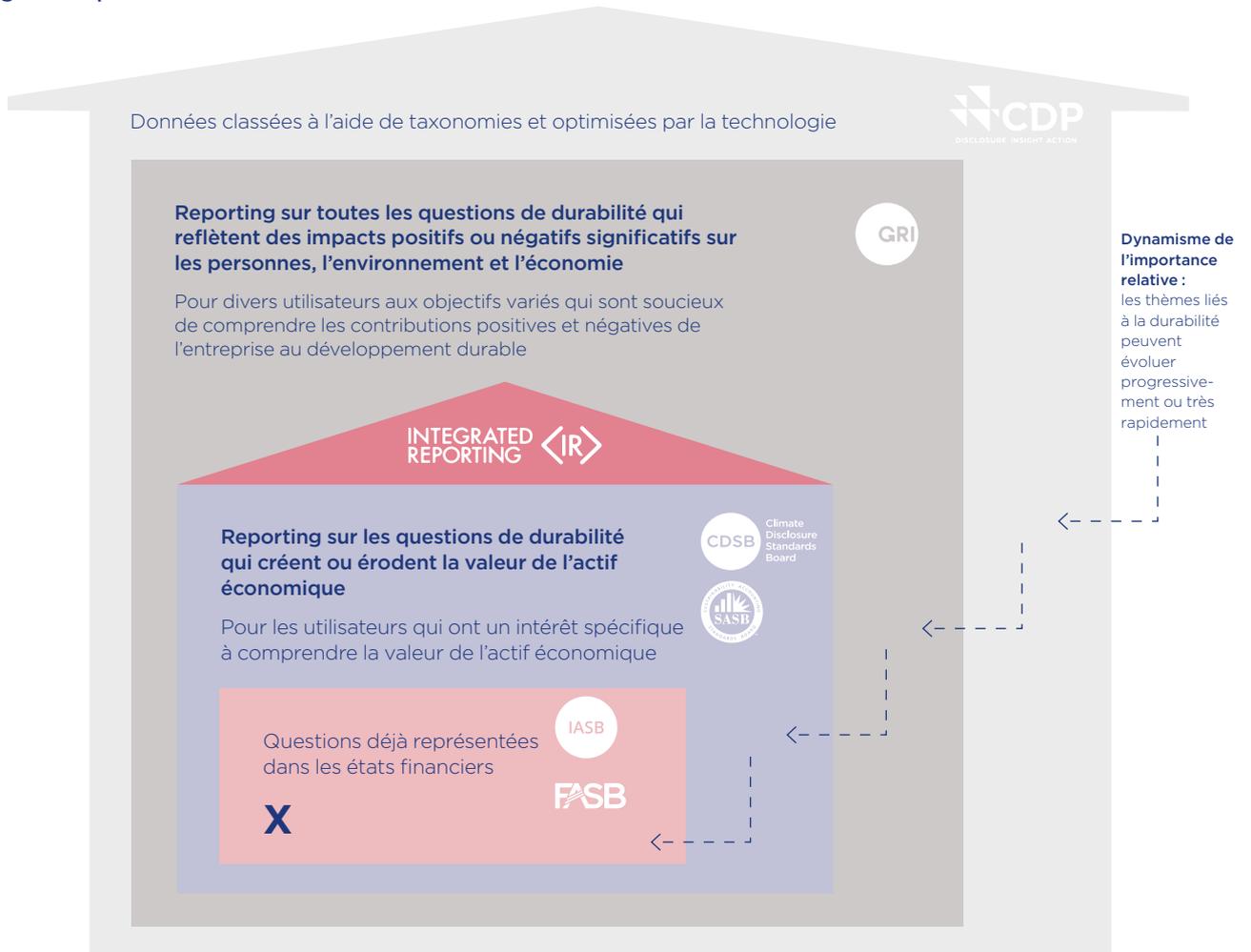
1.1 Le cadre CDSB

Le cadre CDSB est axé sur la communication des informations environnementales importantes dans les rapports annuels destinés aux investisseurs. Il repose directement sur le cadre conceptuel² de l'International Accounting Standard Board (IASB ou Bureau international des normes comptables) et applique ses principes de présentation des informations financières. Avec le temps, le cadre CDSB a évolué. La première version, le Climate Change Reporting Framework (cadre de présentation d'informations sur le changement climatique), publié en 2010, se concentrait sur les risques et opportunités présentés par le changement climatique pour la stratégie, la performance financière et la situation d'une organisation. En 2013, le conseil d'administration du CDSB a convenu d'étendre le champ d'application du cadre au-delà du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour y intégrer des informations sur l'environnement et le capital naturel. Cette révision a été publiée en 2015.

Le cadre CDSB est l'une des principales ressources dont la Task Force on Climate-related Disclosure (TCFD, ou groupe de travail sur la présentation d'informations financières relatives au climat)³ s'est inspirée dans ses recommandations publiées en 2017. Dès lors, le cadre CDSB et ses principes et exigences en matière de présentation des informations sont alignés sur les recommandations de la TCFD ([Tableau 3](#)). La TCFD a fait évoluer la communication d'informations sur les aspects organisationnels, au niveau du conseil d'administration, de la gestion financière et du risque des impacts environnementaux pour l'activité, en particulier de ceux qui résulteront vraisemblablement du changement climatique.

^a Les « rapports annuels » sont les déclarations annuelles dans lesquelles les sociétés doivent fournir leurs résultats financiers audités en vertu des législations sur les sociétés, la conformité ou les titres en vigueur dans le pays au sein duquel elles opèrent, par exemple le rapport annuel au Royaume-Uni et le 10-K aux États-Unis.

Le reporting sur la durabilité vu sous différents angles d'importance relative



X Question de durabilité : par exemple, la consommation d'eau

Dynamique de l'importance relative : avec le temps, les questions de durabilité peuvent se déplacer d'une case à une autre. Par exemple, la consommation d'eau entre dans la perspective de la grande case quand la société se sensibilise à la rareté de l'eau. Elle entre dans celle de la case intermédiaire quand les investisseurs commencent à inclure la transition positive nette de l'eau dans la tarification des marchés de capitaux, et elle entre dans celle de la petite case quand les conséquences financières sont ressenties dans la valeur des actifs nets.

Reporting sur la durabilité	Reporting sur la valeur de l'actif économique	
<p>Par exemple, pollution de l'eau incluant la source du facteur d'émissions, les méthodologies standard, les hypothèses et les outils utilisés pour déterminer la contribution (destruction) au développement durable</p>	<p>Présentation d'informations financières relatives à la durabilité</p> <p>Par exemple, analyse des tendances et des scénarios de consommation d'eau, notamment la consommation d'eau pondérée en fonction des ventes de produits. Les sociétés et les investisseurs peuvent dès lors comprendre les leviers disponibles pour influencer la consommation d'eau et l'effet probable d'amélioration de la valeur de l'actif économique de la société, grâce à la réduction/suppression des frais de dépollution ou l'amélioration de l'image de marque due à la réduction des impacts sur les ressources en eau</p>	<p>Comptabilité financière et présentation d'informations</p> <p>Par exemple, l'impact monétaire sur le compte de résultats dû aux frais de dépollution ou aux amendes infligées pour non-respect des réglementations sur l'utilisation de l'eau</p>

Figure 1. L'importance relative des questions de durabilité est dynamique et les trois formes de reporting sur la durabilité sont imbriquées. Le cadre CDSB et les recommandations pour l'eau se concentrent sur les questions de durabilité qui créent ou érodent la valeur de l'actif économique. Cette figure est une version adaptée de la publication [Reporting on enterprise value](#) (Reporting sur la valeur de l'actif économique) de CDP, CDSB, GRI, IIRC et SASB (IIRC et SASB ayant fusionné pour devenir la [Value Reporting Foundation](#)).

1.1.1 Importance relative

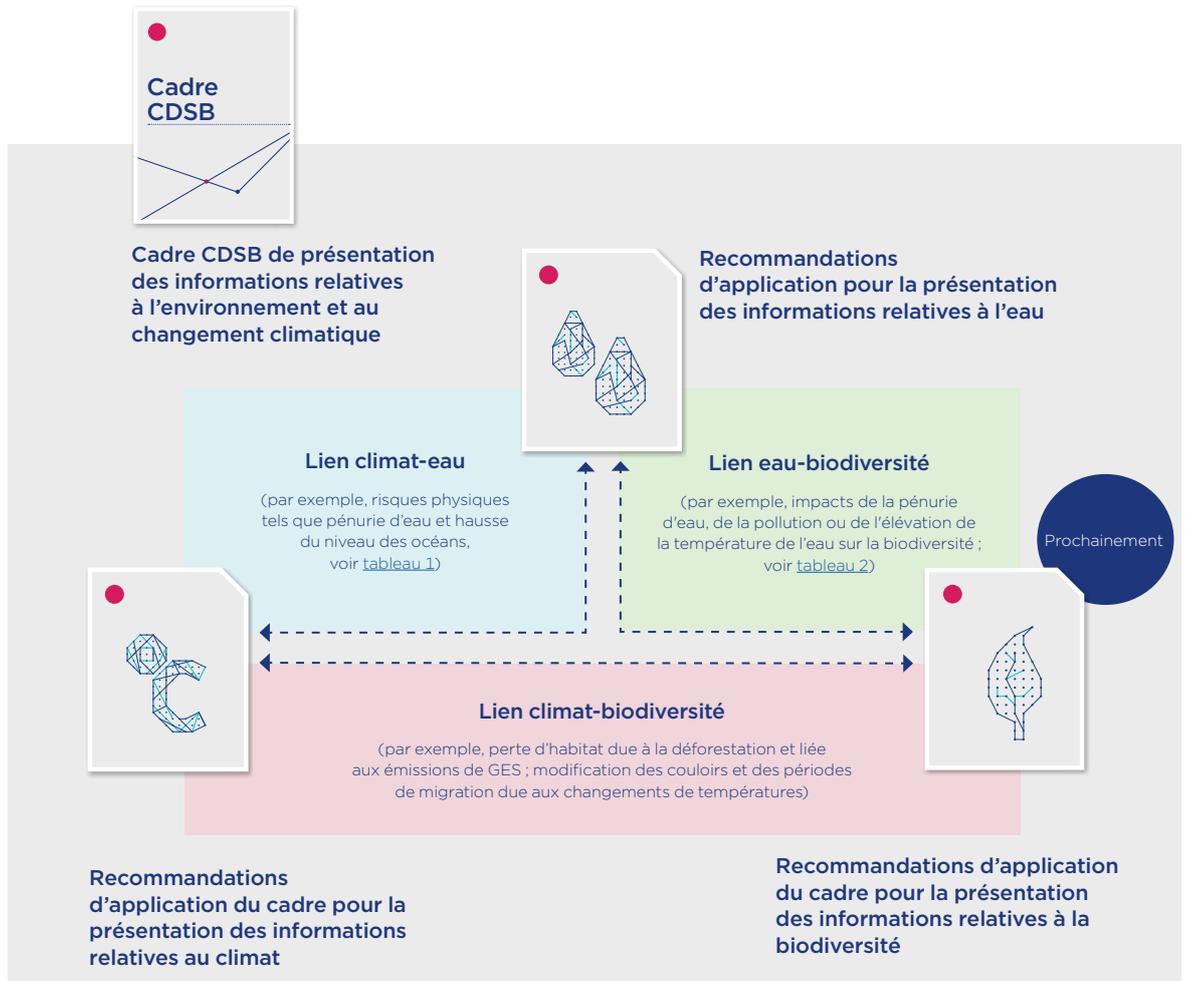
Le principe 1 du cadre CDSB établit que **les informations sont importantes** si :

- les impacts ou les résultats qu'elles décrivent sont susceptibles, en raison de leur ampleur et de leur nature, d'avoir un impact positif ou négatif significatif sur la situation financière de la société, ses résultats d'exploitation et sa capacité à mettre sa stratégie en œuvre ; ou
- l'omission, l'inexactitude ou l'occultation desdites informations est raisonnablement susceptible d'influencer les décisions prises par les utilisateurs sur la base d'un rapport annuel fournissant des informations sur une société spécifique.

L'importance relative des questions de durabilité, y compris de l'eau, est dynamique et varie en fonction de l'évolution des conditions environnementales et de leurs interactions avec l'activité, ainsi qu'avec les attentes de la société.⁴ Par conséquent, selon son importance relative pour une organisation donnée à un moment donné, l'information relative à la durabilité tombe dans l'une des trois formes de publication d'informations distinctes, mais imbriquées : publication d'informations relatives à la durabilité, publication d'informations financières relatives à la durabilité et comptabilité financière. La dynamique de l'importance relative signifie que les problèmes limités à un groupe de parties prenantes peuvent rapidement devenir importants pour les décideurs financiers ([Figure 1](#)). Par conséquent, il est important d'appliquer une série de normes et de cadres, tels que le questionnaire CDP, les normes GRI et le protocole pour le capital naturel de Capitals Coalition, afin de garantir la réciprocité et la réactivité dans le paysage du reporting ([Figure 1](#)). Les questions de durabilité étant dynamiques par nature, les sociétés devraient régulièrement réévaluer leur importance relative pour leur activité et refléter les questions retenues dans les publications financières relatives à la durabilité (et dans la comptabilité financière) incluses dans leur rapport annuel.

1.2 Recommandations pour l'application du cadre

Les « recommandations pour l'eau » font partie d'une série de recommandations pour l'application du cadre CDSB, qui a pour objectif d'étendre les recommandations de la TCFD au capital naturel. Elles sont conçues pour aider les utilisateurs à qui elles s'adressent à appliquer le cadre CDSB aux composantes changement climatique, eau et biodiversité du capital naturel. Suite aux recommandations relatives à la présentation d'informations sur le climat⁵, les recommandations pour l'eau sont le second document supplémentaire élaboré pour améliorer la qualité des informations présentées sur ces questions importantes. Établi en accord avec les principes et exigences de reporting du cadre CDSB, chaque document de recommandations aide les sociétés à préparer des présentations fournissant des informations claires, concises, cohérentes et comparables, qui, en améliorant les rapports sur les aspects financiers liés à la durabilité, seront plus utiles aux investisseurs ([Figure 2](#)). Étant donné que les thèmes environnementaux sont par nature interconnectés, les documents de recommandations pour l'application du cadre recoupent certains sous-thèmes ([Figure 2](#)).



1.2.1. Recommandations pour l'application du cadre dans le domaine de l'eau

Ces recommandations pour l'eau ont pour objectif de soutenir les organisations (1) qui initient le processus nécessaire d'identification et d'évaluation des informations financières relatives à l'eau pour leur reporting annuel, notamment au niveau des risques et des opportunités et (2) qui préparent des présentations d'informations de haute qualité permettant aux utilisateurs des rapports annuels d'analyser les informations financières importantes portant sur l'eau.

En s'alignant sur les normes et cadres de présentation d'informations relatives à l'eau (voir le [Tableau 3](#)), ces recommandations aident les organisations :

1. à intégrer les informations financières relatives à l'eau dans les rapports annuels ;
2. à réduire la charge de travail associée à l'établissement des rapports et/ou à éviter la nécessité de recueillir davantage de données ; et
3. à communiquer des connaissances et une sensibilisation renforcées en matière d'eau et de ses liens avec le capital naturel.

Le **champ d'application** des recommandations pour l'eau couvre les informations relatives à l'eau à inclure dans le rapport annuel, en privilégiant (1) la gouvernance ; (2) les politiques, stratégies et objectifs et la gestion associée ; (3) les risques et opportunités ; (4) les sources d'impact environnemental ; (5) l'analyse de la performance et l'analyse comparative et (6) les perspectives. En outre, ces recommandations sont axées sur la quantité et la qualité des ressources en eau douce (eaux superficielles et souterraines). Des éléments préliminaires de reporting traitant des questions liées à la perte et la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques (eau douce et non douce) sont également fournis. Pour obtenir des ressources additionnelles sur la présentation d'informations relatives à l'eau, telles que des modèles de rapport, veuillez visiter le site www.cdsb.net/water.

2. Inclusion de l'eau dans le reporting annuel

Des initiatives internationales telles que les Objectifs de développement durable (ODD) et les Limites planétaires⁶ soulignent que les ressources en eau et les écosystèmes constituent des éléments essentiels à la durabilité des systèmes naturels et socio-économiques. Parmi ces initiatives, les volets se rapportant directement à l'eau sont, entre autres, l'eau propre et l'assainissement (ODD 6), la vie aquatique (ODD 14), l'acidification des océans et l'utilisation de l'eau douce, respectivement. De plus, l'eau joue un rôle central dans l'éradication de la faim (ODD 2) et l'égalité entre les sexes (ODD 5), la promotion de la consommation et production responsables (ODD 12), les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et la vie terrestre (ODD 15), ainsi que dans l'intégrité de la biosphère et l'adaptation au changement climatique (pour Limites planétaires).

Des organisations et des initiatives de présentation des informations sur la durabilité proposent déjà des normes, des lignes directrices et des recommandations relatives aux rapports des entreprises sur l'eau, mais aucune d'entre elles ne donne de recommandations spécifiques non sectorielles pour les rapports annuels, comme le fait la TCFD dans ses recommandations sur les risques et opportunités financières relatives au climat.

De plus en plus conscients des risques significatifs que les problèmes environnementaux peuvent poser pour la stabilité du système financier et la société en général, un nombre croissant de régulateurs accordent la priorité à la communication d'informations environnementales et relatives au climat^b, dans le but d'encourager l'action en faveur du climat et d'atténuer les impacts sur l'environnement et les risques connexes.

Les entreprises subissent déjà d'importants impacts financiers liés à la compétition pour les ressources hydriques et à la dégradation des écosystèmes qui s'en suit,^{7, 8, 9, 10, 11, 12}. Ces impacts constituent un risque pour les systèmes financiers et sociétaux en général. Les investisseurs réagissent^{13, 14} en rassemblant les données des entreprises sur l'eau qu'ils incluent dans l'évaluation des risques de leur portefeuille,^{15, 16} en créant des fonds d'investissements dédiés à l'eau et en lançant des initiatives qui visent à sensibiliser aux risques et aux opportunités dans ce domaine.¹⁷

^b Par exemple, les initiatives de l'UE liées : à la [directive concernant les rapports sur le développement durable des entreprises](#) ; au [règlement de l'UE relatif à la taxonomie](#) et au [règlement sur la publication d'informations en matière de financement durable](#) ; à l'annonce de l'adoption obligatoire par des régulateurs nationaux (par ex., Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Hong Kong, Suisse) des recommandations de la TCFD ; aux développements et aux publications de l'[IFRS \(Normes internationales d'informations financières\)](#) et du [FASB \(Comité des normes comptables et financières\)](#) ; et plus particulièrement, à l'intention de créer un nouveau conseil visant à définir des normes de publication d'informations en matière de durabilité qui satisfassent aux besoins des marchés de capitaux (The [International Sustainability Standard Board - Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité](#)).

Malgré les mesures concrètes prises par certains secteurs fortement dépendants de l'eau, par exemple le secteur des boissons¹⁸ et de l'exploitation minière¹⁹, un travail supplémentaire est nécessaire pour s'assurer que le reporting sur les questions financières importantes liées à l'eau dans les rapports annuels est d'une qualité adéquate et comporte un niveau de détail suffisant pour soutenir la prise de décision des investisseurs et autres parties prenantes, comme le préconisent les recommandations de la TCFD pour le climat. De plus, les initiatives actuelles sur les interactions entre l'entreprise et le capital naturel et la présentation par l'entreprise des informations dans ce domaine,^c laissent entrevoir la possibilité d'une réponse politique instituant la présentation obligatoire, de la part des entreprises, d'informations relatives à l'eau comme élément fondamental.

À l'heure actuelle, les investisseurs et autres parties prenantes manquent d'informations sur les risques et opportunités financiers importants liés à l'eau dans les rapports annuels des entreprises.^{20, 21, 22, 23} Ce manque d'informations financières de qualité relatives à l'eau qui soient utiles à la prise de décision signifie que les investisseurs ne sont pas en mesure d'allouer le capital nécessaire pour amorcer efficacement le changement et encourager la résilience au sein des économies et des sociétés.

Ces recommandations visent à combler les lacunes en matière d'information et à préparer les sociétés aux nouvelles réglementations en montrant comment le cadre CDSB peut être appliqué au reporting sur l'eau dans les rapports annuels, grâce à l'intégration d'éléments provenant des normes et cadres existants de présentation d'informations relatives à l'eau, ainsi qu'à un alignement sur les recommandations de la TCFD.

^c Par exemple : [Réseau Science-Based Targets, Business for nature, directive concernant les rapports sur le développement durable des entreprises de l'UE, IFRS et International Sustainability Standards Board et Taskforce on Nature-related Financial Disclosures \(TNFD - Groupe de travail sur le reporting financier lié à la nature\)](#)

3. Structure des recommandations pour l'eau

Les recommandations pour l'eau s'articulent autour des six premières exigences de reporting du cadre CDSB ([Annexe 1](#)) :

- **REQ-01** Gouvernance
- **REQ-02** Politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction
- **REQ-03** Risques et opportunités
- **REQ-04** Sources d'impacts environnementaux
- **REQ-05** Performance et analyse comparative
- **REQ-06** Perspectives

Ces six exigences de reporting définissent les éléments clés de contenu pour la présentation des informations environnementales importantes dans le rapport annuel. Les recommandations pour l'eau fournissent, pour chacune des six exigences :

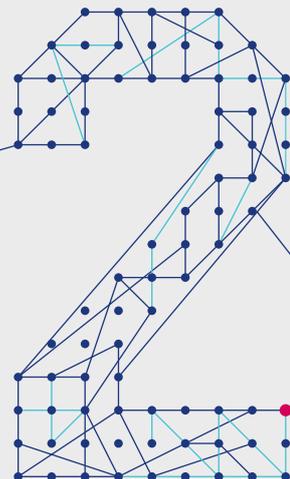
- une liste de contrôle incluant des suggestions visant à optimiser les présentations d'informations relatives à l'eau ;
- des suggestions et des recommandations de reporting détaillées en complément aux exigences de reporting CDSB concernant les questions relatives à l'eau ;
- une sélection de ressources externes pour aider les sociétés à élaborer leurs rapports annuels sur l'eau ;
- des exemples expliqués de bonnes pratiques en matière de reporting annuel sur l'eau.

En outre, ces recommandations pour l'eau fournissent :

- une vue d'ensemble de l'importance de l'eau pour les entreprises, en expliquant l'importance des risques liés à l'eau et en soulignant les caractéristiques clés des ressources en eau et des écosystèmes, ainsi que leur importance pour le reporting d'entreprise (voir [Chapitre 2](#))
- les attentes en matière de reporting vis-à-vis des présentations d'informations relatives à l'eau, importantes et contextuelles, émises par les sociétés. Les recommandations couvrent également d'autres aspects des principes de reporting et les six exigences restantes du cadre CDSB (voir [Attentes vis-à-vis des présentations d'informations et aspects importants](#))
- un tableau cartographiant les recommandations de la TCFD et les cadres et normes de reporting sur l'eau, y compris les exigences de reporting du cadre CDSB ([Annexe 2](#))
- une liste de ressources supplémentaires pour préparer des présentations d'informations relatives à l'eau efficaces ([Annexe 3](#)).

Chapitre 2

L'eau et l'entreprise



L'eau est une ressource vitale pour notre subsistance. Elle est reconnue par les Nations unies comme un droit de l'homme. Elle est utilisée comme eau de boisson, pour la production agricole et pour les processus de refroidissement, ainsi que dans les processus naturels tels que l'évapotranspiration de la végétation. Mais l'eau est une ressource **limitée** que ses différents utilisateurs **partagent** et se disputent, afin de satisfaire à leurs besoins et d'atteindre leurs objectifs. Dans une région donnée, c'est-à-dire dans un « bassin hydrographique »^d, la compétition pour l'eau peut être exacerbée par une multitude de facteurs naturels et anthropogéniques qui affectent l'offre et/ou la demande en eau, notamment (mais pas exclusivement) : les données démographiques, les activités industrielles et agricoles, la pollution et le changement climatique.

Ces caractéristiques et dynamiques liées à l'eau présentent des risques pour les entreprises. Les **risques liés à l'eau** sont classés parmi les principaux risques environnementaux et sociétaux qui menacent le monde^{24, 25} et les entreprises ressentent de plus en plus d'impacts financiers significatifs associés à ces risques.^{26, 27, 28, 29, 30} Les ressources hydriques sont essentielles pour les **entreprises**, que ce soit en tant que facteur indispensable aux processus de production et/ou en tant que destination des eaux usées, par exemple. C'est pourquoi les risques liés à l'eau comportent un potentiel de dommages pour les opérations, l'image de marque, la légalité et la performance financière des organisations, qui devrait être reflété dans les états financiers et les notes y afférentes. Néanmoins, **les entreprises peuvent jouer un rôle décisif dans l'atténuation des risques liés à l'eau**, en orientant leurs actions au sein de leurs opérations et/ou chaînes d'approvisionnement, mais aussi à l'échelle du bassin hydrographique en général.³¹ Les captages, la consommation et les rejets d'eau influencent la fonctionnalité des écosystèmes et les conditions socio-économiques des communautés locales vivant à proximité des bassins. Par conséquent, s'il est important que les **stratégies et politiques d'entreprise relatives à l'eau** ciblent et encouragent des améliorations en réduisant la pollution et en optimisant l'efficacité de l'eau utilisée pour les opérations, elles doivent également incorporer une approche du bassin hydrographique visant à considérer l'eau comme une ressource

d Bassin ou bassin versant : la zone de terres qui déverse l'ensemble des courants et des précipitations vers une sortie commune telle que l'écoulement d'un bassin de retenue, l'embouchure d'une baie ou un point quelconque dans le lit d'un cours d'eau (p. ex. une rivière). Ce terme inclut les zones d'eaux souterraines associées et peut comprendre diverses parties de plans d'eau de type lacs ou rivières. Les bassins versants sont également appelés bassins (ou sous-bassins) hydrographiques ou récepteurs.

e Les parties ayant un intérêt ou un « enjeu » dans les ressources en eau et dans les résultats de tout plan ou politique de gestion de l'eau. Elles englobent les particuliers et autres organisations ou groupes d'intérêt, p. ex. les communautés locales et les régulateurs. L'environnement et les écosystèmes naturels sont des parties prenantes liées à l'eau car ils ont besoin d'eau pour fonctionner et fournir les services écosystémiques à notre société (Loucks et al., 2017, Alliance for Water Stewardship, 2019).

partagée, à tenir compte du contexte environnemental, réglementaire et socio-économique local, et à collaborer si possible avec d'autres parties prenantes^e.

1. Caractéristiques clés

Les interactions entre l'eau et l'activité sont caractérisées par des aspects clés qu'il est important que les organisations appréhendent correctement. Il convient qu'elles les prennent en compte pour comprendre les risques et les opportunités liés à l'eau, élaborer et mettre en œuvre les stratégies adéquates et sélectionner les informations importantes relatives à l'eau qui doivent figurer dans leurs rapports annuels. Les organisations doivent en particulier tenir compte des points suivants :

- les problèmes liés à l'eau et spécifiques au site ;
- la chaîne de valeur dans les études relatives à l'eau, à savoir, de la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux clients ;^f
- l'engagement et la coopération avec les parties prenantes de la gestion de l'eau ;
- la nature plurielle et interconnectée des risques et des problèmes liés à l'eau.

Premièrement, les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à l'eau sont **spécifiques au site**, que ce soit au sein des opérations de l'organisation ou tout au long de sa chaîne de valeur. Le **contexte qui entoure les questions relatives à l'eau** dans un lieu donné ou, plus spécifiquement, dans un bassin hydrographique donné^g, concerne non seulement la situation physique des ressources hydriques en termes de quantité, de qualité et de schémas temporels (par ex., le caractère saisonnier), mais aussi (1) les infrastructures hydrauliques et leur gestion ; (2) la situation sociale, notamment les traditions des communautés et leurs moyens de subsistance ; (3) les conditions économiques, telles que la productivité, l'emploi et les revenus liés à l'eau ; (4) la gouvernance et les réglementations concernant la gestion de l'eau ; (5) les facteurs géopolitiques (ex. : les bassins transfrontières^h) ; et (6) les initiatives de coopération régionale en cours.

f Le [Biological Diversity Protocol](#) (Protocole sur la diversité biologique) reconnaît d'abord trois segments majeurs de la chaîne de valeur : (1) les opérations directes (porte à porte), qui couvrent les activités sur lesquelles l'entreprise détient un certain pouvoir ou contrôle ; (2) en amont (cradle-to-gate [du berceau à la porte]), qui couvrent les activités des fournisseurs ; (3) en aval (gate-to-grave [de la porte à la tombe]), qui couvrent des activités telles que les achats, l'utilisation, la réutilisation, la récupération, le recyclage et la mise au rebut définitive des produits et services de l'entreprise.

g Le bassin, ou bassin versant, est l'échelle adéquate pour évaluer et gérer l'eau, car il représente les unités hydrologiques et/ou hydro-géographiques (les limites de chacune de ces unités pouvant varier en fonction de la structure souterraine) au sein desquelles les conditions de stress se produisent.

h Les bassins transfrontières sont des bassins d'eaux transfrontières, c'est-à-dire toutes les eaux superficielles (en particulier celles des rivières et des lacs) ou souterraines qui délimitent, traversent ou sont situées sur les frontières entre deux ou plusieurs États. Disponible (en anglais) sur : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-05-02.pdf>

Deuxièmement, face à la mondialisation des **chaînes de valeur**, c'est souvent au-delà des limites de l'organisation que les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à l'eau sont les plus significatifs. Les questions relatives à l'eau peuvent concerner l'intégralité du cycle de vie dans la chaîne de valeur ; de l'utilisation de l'eau pour le traitement des matières premières, à la gestion des déchets. C'est pourquoi les sociétés devraient **inclure leurs chaînes de valeur dans l'étude des dépendances, impacts, risques et opportunités liés à l'eau**.

Une action collaborative et un engagement avec les parties prenantes de la chaîne de valeur à l'échelle du bassin, sont fondamentaux pour une gestionⁱ et une interdépendance efficaces de l'eau (voir [Annexe 3](#)). Les actions individuelles au niveau opérationnel (par exemple pour optimiser l'efficacité de l'eau) n'améliorent pas l'état des ressources hydriques si d'autres utilisateurs du même bassin dégradent ces ressources et écosystèmes, et/ou si les régulateurs ne mettent pas en œuvre des plans d'utilisation des bassins ou ne réglementent pas l'utilisation et les rejets d'eau.

Enfin, les questions liées à l'eau présentent **de multiples facettes et sont interconnectées**. Les sociétés peuvent s'appuyer sur différents types de ressources en eau et d'écosystèmes (p. ex., eau douce, eau de mer) et interagir avec l'eau de différentes façons ; d'une utilisation consommatrice (p. ex., l'irrigation) à une utilisation non-consommatrice (p. ex., l'énergie hydraulique), en passant par une utilisation polluante.

Les **questions principales liées à l'eau** peuvent être classées comme suit :

- **Trop peu d'eau** : en quantité insuffisante pour satisfaire à la demande de tous les utilisateurs, ce qui inclut les questions d'infrastructures, de distribution et d'accès
- **Trop d'eau** : volumes d'eau excessifs se traduisant par des inondations ou des conditions météorologiques extrêmes et intenses
- **Eau polluée/souillée** : l'eau est tellement polluée ou altérée qu'elle devient impropre à l'usage prévu.

Outre l'interconnexion entre les systèmes hydriques, la disponibilité et la qualité des ressources en eau dépendent également d'autres systèmes environnementaux tels que le climat, l'occupation et l'utilisation des sols, ainsi que de facteurs socio-économiques, par exemple dans les régions où l'accès aux ressources en eau est nettement insuffisant. **C'est pourquoi, le développement de stratégies efficaces et résilientes dans le domaine de l'eau** exige que les sociétés prennent en compte un grand nombre de systèmes dynamiques interconnectés.

ⁱ La description du cadre de gestion intégrée des ressources hydriques et de l'approche et du processus basés sur ces principes est disponible sur : [https://www.gwp.org/en/GWP-CEE/about/why/what-is-iwrm/#:~:text=Integrated%20Water%20Resources%20Management%20\(IWRM,vital%20ecosystems%20and%20the%20environment](https://www.gwp.org/en/GWP-CEE/about/why/what-is-iwrm/#:~:text=Integrated%20Water%20Resources%20Management%20(IWRM,vital%20ecosystems%20and%20the%20environment).

2. Risques et opportunités liés à l'eau

Les organisations peuvent se trouver confrontées à différents types d'opportunités et de risques financiers liés à l'eau, par exemple le risque physique, le risque juridique (ou réglementaire), technologique, politique, d'atteinte à l'image de marque et de marché. **Les risques physiques** sont liés à la quantité d'eau disponible ainsi qu'à son inexploitabilité (p. ex., eau polluée) ou son inaccessibilité. Cette catégorie inclut les risques posés aux entreprises par les impacts sur les ressources hydriques et sur d'autres systèmes et processus environnementaux tels que le changement climatique. Par conséquent, les risques physiques englobent entre autres : la hausse des probabilités et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes liés à l'eau, la contamination des masses d'eau, la montée du niveau des mers, les changements permanents des régimes de précipitations, l'expansion et l'exacerbation du stress hydrique, les changements au niveau des écosystèmes et la perte de biodiversité. De plus, il est possible que les entreprises se trouvent confrontées aux risques liés à la transition vers un avenir garantissant la sécurité des ressources en eau, notamment : les conséquences de la réglementation relative aux captages et aux effluents (**impact réglementaire**), les changements de préférences des marchés (**impact des marchés**), la perception des parties prenantes vis-à-vis de l'impact de l'organisation sur les ressources en eau (**impact sur l'image de marque**) et l'impact des nouvelles technologies (**impact technologique**). La prévention des risques liés à l'eau peut se transformer en opportunité commerciale et s'accompagner de bénéfices économiques, par exemple : optimisation de l'efficacité de l'eau, création de nouveaux produits et services et promotion de la conservation et de la remise en état des écosystèmes sur lesquels l'entreprise s'appuie, par le biais d'un engagement et d'une collaboration avec les parties prenantes.

En fin de compte, tous ces types de risques peuvent être causés à la fois par (1) **l'activité spécifique** de l'entreprise et les dépendances et impacts de ses opérations/sa chaîne de valeur sur l'eau, et/ou (2) par le **contexte**^{32, 33, 34, 35, 36} dans lequel ses activités sont situées, c'est-à-dire dus à la fois à une mauvaise gestion de la part d'autres utilisateurs de l'eau (p. ex., pollution excessive) et aux conditions socio-économiques présentes dans le bassin d'exploitation, telles que l'instabilité politique ([Tableau 1](#)).

De plus, **les risques liés à l'eau sont associés à d'autres questions environnementales telles que l'utilisation des sols et le changement climatique**. Par exemple, les impacts de l'eau liés au changement climatique ont commencé à se manifester, avec une fréquence accrue des inondations, des sécheresses et des tempêtes, parallèlement à une hausse du niveau des mers,³⁷ et vont continuer à se manifester, quelle que soit la trajectoire climatique du monde.³⁸ Pour assurer la continuité des activités et la résilience dans les scénarios du futur, il est indispensable de tenir compte du cumul de ces risques, y compris des interconnexions entre les risques liés à l'eau et à d'autres risques environnementaux et socio-économiques.

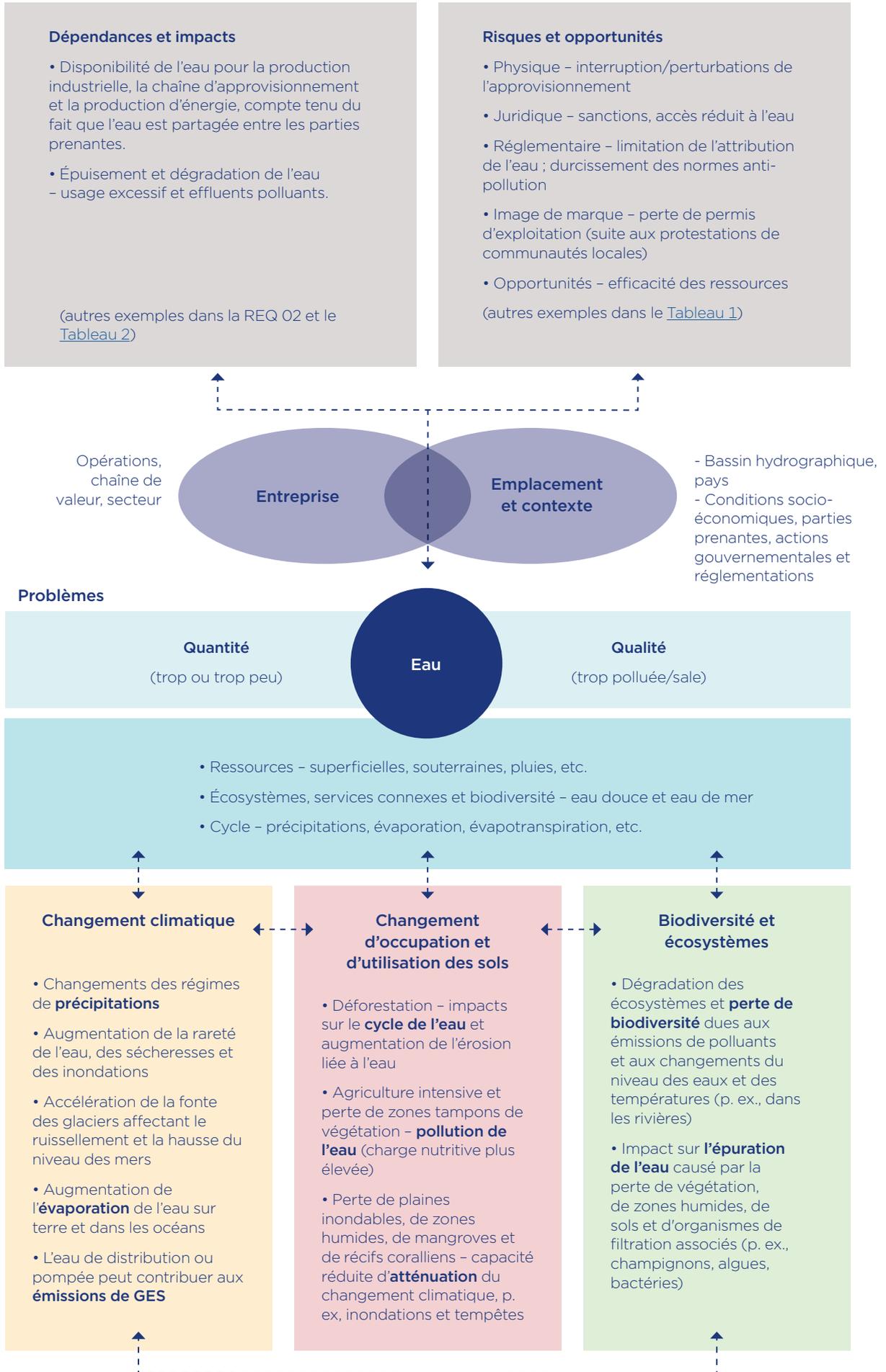
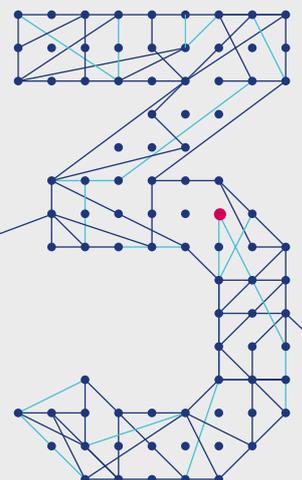


Figure 3. Caractéristiques clés liées à l'eau intéressant les entreprises et exemples de rapports entre l'eau et d'autres questions environnementales

Chapitre 3

Recommandations d'application pour la présentation des informations relatives à l'eau



1. Attentes en matière de reporting et aspects importants

Cette section illustre l'application des six premières exigences de reporting du cadre CDSB à la présentation des informations relatives à l'eau. Dans un premier temps, voici toutefois un certain nombre d'éclaircissements sur les attentes en matière de reporting et les résultats qui en découlent. Les principes d'orientation et les exigences restantes de reporting du cadre CDSB sont également abordés.

1.1 Application de l'importance relative

Les pratiques de reporting exposées dans ces recommandations doivent être appliquées et divulguées, comme toute information contenue dans le rapport annuel, uniquement lorsque l'organisation juge que l'information est importante (voir la [section 1.1.1, Importance relative](#)). En pratique, cela signifie que les **pratiques de reporting suggérées dans ces recommandations ne seront pas nécessairement toutes applicables à des fins d'inclusion** dans le rapport annuel de toutes les sociétés qui ont jugé que l'eau était importante. Les détails concernant l'approche et les facteurs adoptés pour déterminer l'importance relative et pour sélectionner les informations relatives à l'eau incluses dans le rapport annuel, constituent une information utile pour les investisseurs. Si l'eau n'est pas jugée importante, il est nécessaire d'expliquer brièvement pourquoi.

En outre, la REQ-11 du cadre CDSB encourage les sociétés à inclure une déclaration de conformité précisant dans quelle mesure les principes et les exigences de reporting du cadre CDSB ont été appliqués. Dans cette déclaration, il est attendu des sociétés qu'elles énoncent le résultat de l'application du principe de pertinence et d'importance relative.

1.2. Communication d'informations relatives à l'eau contextualisées et spécifiques à l'entreprise et clarification des méthodes

Les présentations d'informations relatives à l'eau doivent apporter au lecteur des informations contextuelles succinctes, concises et spécifiques à l'organisation qui les communique. L'organisation devrait :

- Se focaliser sur le reporting des activités et des résultats susceptibles d'impacter la disponibilité et la qualité de l'eau pour l'organisation elle-même et/ou pour des tiers, lorsque les impacts de ces activités et résultats peuvent influencer sa capacité à exploiter son modèle économique et à mettre sa stratégie en œuvre, tel qu'énoncé dans le cadre CDSB.

- Mettre en exergue et communiquer des détails relatifs aux **zones à risque^j** concernées par des niveaux critiques de **risques liés à l'eau^k** (voir [Tableau 1](#)) et des détails sur les emplacements des sites de l'organisation, ses fournisseurs ou ses marchés, pour aborder les questions d'eau spécifiques au site. Quand ils sont jugés importants, ces détails doivent expliquer comment l'organisation les classe par priorité, ou comment elle agit différemment pour résoudre les problèmes relatifs à l'eau dans ces zones à risque, par opposition à ses actions dans d'autres domaines moins préoccupants. Ces informations peuvent être utiles aux utilisateurs du rapport pour la prise de décision. De tels détails montrent que l'organisation :

- a compris la spécificité géographique des questions relatives à l'eau ;
- a analysé la situation et les risques liés à l'eau quant à ses opérations et sa chaîne de valeur, et qu'elle les a classés en fonction des différents niveaux de risque (voir [Outils d'évaluation de la situation et des risques liés à l'eau](#)) ; et
- a identifié les zones à risque (p. ex., celles qui sont soumises à des risques « élevés » ou « très/extrêmement élevés ») et a potentiellement défini des objectifs spécifiques et mis en œuvre des mécanismes de gestion.

Les détails géographiques de telles présentations d'informations peuvent couvrir les zones à risque (p. ex., différents niveaux de risques dus à l'eau), le bassin hydrographique, le pays ou un site spécifique et le choix dépend de l'évaluation de leur importance réalisée par l'organisation (des détails spécifiques au site peuvent notamment être présentés pour de grands sites d'exploitation minière car ils sont importants pour l'ensemble de l'organisation, par exemple pour des questions de productivité ou d'image de marque).

- Décrire clairement les méthodes d'évaluation qu'elle a utilisées, par exemple pour délimiter les zones à risque, définir les hypothèses et les raisons de l'inclusion des informations dans le rapport annuel. Par ailleurs, la terminologie relative à l'eau n'étant pas uniformisée et évoluant dans le temps, il est de bonne pratique de définir les termes utilisés concernant l'eau dans le rapport annuel et de fournir les références des ressources externes pour éviter toute méprise.

^j Dans les présentes recommandations pour l'eau, le terme *zones à risque* désigne les zones que l'organisation aura identifiées comme prioritaires.

^k Les risques liés à l'eau comprennent le stress hydrique et la rareté de l'eau. Le stress hydrique inclut la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de l'eau, qui sont aussi influencées par la gestion de l'eau de la part de l'organisation et de la part des pouvoirs publics ; il n'inclut pas des facteurs tels que les inondations et les effets du changement climatique. La rareté de l'eau se réfère à l'abondance physique d'eau douce ; elle est fonction de l'utilisation/la demande en eau par rapport à l'eau disponible dans une région donnée. D'autres risques physiques liés à l'eau, par exemple les inondations et la sécheresse, les risques réglementaires et les risques d'atteinte à l'image de marque, peuvent également affecter une organisation.

1.3. Périmètre et période de reporting

La REQ-07 du cadre CDSB se penche sur la délimitation du périmètre des informations que l'organisation présente dans son rapport annuel. Les informations importantes relatives à l'eau qui sont présentées doivent être préparées conformément au périmètre de reporting utilisé pour le reste dudit rapport. Il est toutefois possible qu'il convienne d'inclure dans le rapport annuel des informations relatives à l'eau qui ne relèvent pas du périmètre de reporting, telles que les informations concernant les fournisseurs et les activités externalisées situés dans les zones à risque, ou lorsque des contrats exposent l'organisation à des risques ou des opportunités liés à l'eau. La REQ-07 préconise de différencier les données et informations ne relevant pas du périmètre de reporting et de préciser l'approche employée par l'organisation pour délimiter le périmètre. Des informations complémentaires sur la délimitation du périmètre et le reporting sont disponibles dans le document [CDSB's Proposals for boundary setting in the mainstream report](#) (Propositions de délimitation du périmètre de reporting du rapport annuel par le CDSB). Outre la délimitation du périmètre de reporting, la REQ-09 préconise que les informations importantes relatives à l'eau incluses dans le rapport annuel suivent la période de reporting du reste du rapport. L'alignement de la période de reporting des informations relatives à l'eau sur celle du rapport annuel permet de mieux établir le lien entre elles et d'autres informations communiquées. Ceci peut améliorer la comparabilité avec des domaines tels que la performance financière et d'autres données environnementales, ainsi qu'avec le bilan du capital naturel, comme le préconisent respectivement les principes 3 et 4 du cadre CDSB.

1.4. Utilisation des publications d'informations et des ressources préexistantes, et garantie de connectivité

Le cadre CDSB et ses exigences de reporting entendent s'aligner sur les principales publications d'informations financières préexistantes et les compléter. Il est donc possible que les organisations possèdent déjà les informations leur permettant de satisfaire à certains aspects des exigences de reporting du CDSB et aux présentes recommandations. Il se peut par exemple, que les sociétés communiquent déjà des informations importantes relatives à l'eau et adaptées à une divulgation générale conforme au cadre CDSB, par le biais d'autres canaux de reporting tels que des rapports de durabilité, déclarations et indices CDP, questionnaires pour les investisseurs, bilans de capital naturel ou états financiers.¹ Associés à la liste des [ressources utiles](#) suggérée dans les présentes recommandations (à travers chacune des six exigences de reporting) et dans le tableau de l'[Annexe 2](#), ces canaux de reporting peuvent aider les rédacteurs de ces rapports (et leurs lecteurs) à comprendre des concepts liés à l'eau tels que la bonne gestion de l'eau, les risques liés à l'eau, les méthodes comptables et les indicateurs applicables à l'eau. Réorienter ces publications d'informations préexistantes afin de satisfaire aux exigences spécifiques du rapport annuel pourrait être bénéfique et rationaliser les pratiques de reporting. L'article [Reporting on enterprise value](#) (Le reporting sur la valeur de l'actif économique), qui fournit également un exemple pratique de publication d'informations financières liées à la durabilité par le biais d'un prototype de norme axé sur le climat, est une ressource utile permettant de mieux comprendre l'interaction entre les cadres et normes préexistants.

¹ Les résultats issus du processus de reporting basé sur les recommandations pour l'eau peuvent aussi être utilisés dans les « comptes de capital naturel » mentionnés par plusieurs groupes, notamment : The UK Natural Capital Committee, Capitals Coalition et le British Standards Institute.

De même, les préparateurs de rapports pourraient aussi être en mesure d'appliquer les normes de comptabilité financière utilisées pour les rapports annuels, afin de présenter certaines informations financières relatives à l'eau. Le CDSB propose une autre ressource utile, le document [Uncharted waters](#) (Les eaux inexplorées). Bien que n'étant pas axé sur l'eau, il explore les normes de comptabilité financière qui pourraient aider les sociétés à répondre aux divers aspects des recommandations de la TCFD. L'IASB (IFRS® [Standards and climate-related disclosures](#)) (Normes IFRS® et publications d'informations relatives au climat) et la fondation IFRS ([Effects of climate-related matters on financial statements](#)) (Les effets des questions relatives au climat sur les états financiers) ont tous les deux publié des articles portant sur la manière dont les normes de l'IFRS traitent les problèmes relatifs aux risques du changement climatique et à d'autres risques émergents. Parallèlement, le FASB a également produit un document d'information ([Intersection of Environmental, Social and Governance Matters with Financial Accounting Standards](#) - Recoupement des questions environnementales, sociales et de gouvernance avec les normes de comptabilité financière), qui explique que lorsque qu'elles appliquent les normes de comptabilité financière, les organisations peuvent prendre en compte certaines des questions ESG (environnementales, sociales et de gouvernance, y compris la gestion de l'eau et des déchets) qui ont un effet important, direct ou indirect, sur les états financiers et les notes y afférentes. En s'appuyant sur les articles de l'IASB et de la fondation IFRS, le CDSB a également élaboré des recommandations ([Accounting for Climate](#)) (Prise en compte des problèmes climatiques) pour aider les rédacteurs des états financiers à intégrer les questions relatives au climat dans le reporting financier. Ces recommandations pourraient également s'appliquer aux questions relatives à l'eau lorsqu'elles sont considérées comme importantes.

Enfin, le principe 3 du cadre CDSB souligne l'importance de veiller à ce que les présentations d'informations importantes relatives à l'environnement, notamment celles qui concernent l'eau, soient mises en correspondance avec d'autres publications annuelles d'informations. Ce principe préconise de formuler et de placer les informations dans le rapport de sorte que les investisseurs puissent voir et comprendre ce qui les lie. Durant le processus de développement de leurs principales pratiques de reporting, les entreprises devraient tenter de garantir que le langage et les conventions utilisés permettent une compréhension claire de ces interconnexions et évitent toute duplication ou confusion inutile au niveau des informations.

2. Feuille de route et liste de contrôle des présentations des informations relatives à l'eau

Les résultats du reporting ne dépendent pas seulement de l'évaluation de l'importance relative des informations. Ils dépendent également du niveau de maturité de l'intégration de l'eau dans la stratégie, la politique et la gestion de l'organisation et des présentations d'informations relatives à l'eau.³⁹ Certaines sociétés ont déjà intégré l'eau dans leur stratégie d'entreprise, tandis que d'autres doivent encore adopter des mesures substantielles et n'en sont qu'aux prémices de leur parcours vers la bonne gestion de l'eau. Une feuille de route détaillant les étapes à mettre en œuvre et incluant des objectifs mesurables serait un outil extrêmement utile pour les utilisateurs des rapports. La [Figure 4](#) propose des exemples d'approches de présentations des informations financières relatives à l'eau en fonction de la maturité des données. Combinée à la liste de contrôle, cette feuille de route peut aider à préparer des présentations d'informations efficaces, qui exigent une analyse, une gouvernance et une communication interne solides, ainsi qu'un certain degré de coordination et de coopération entre les différents services de l'entreprise.

La liste de contrôle (également mentionnée à la [Figure 4](#)) résume les suggestions qui indiquent *comment* inclure des informations relatives à l'eau dans les rapports annuels en respectant les exigences du CDSB. Les éléments contenus dans la liste de contrôle ne doivent **pas être considérés comme des exigences obligatoires**, mais au contraire comme des présentations d'informations souhaitables, aptes à figurer dans le rapport annuel si elles sont importantes pour l'organisation.

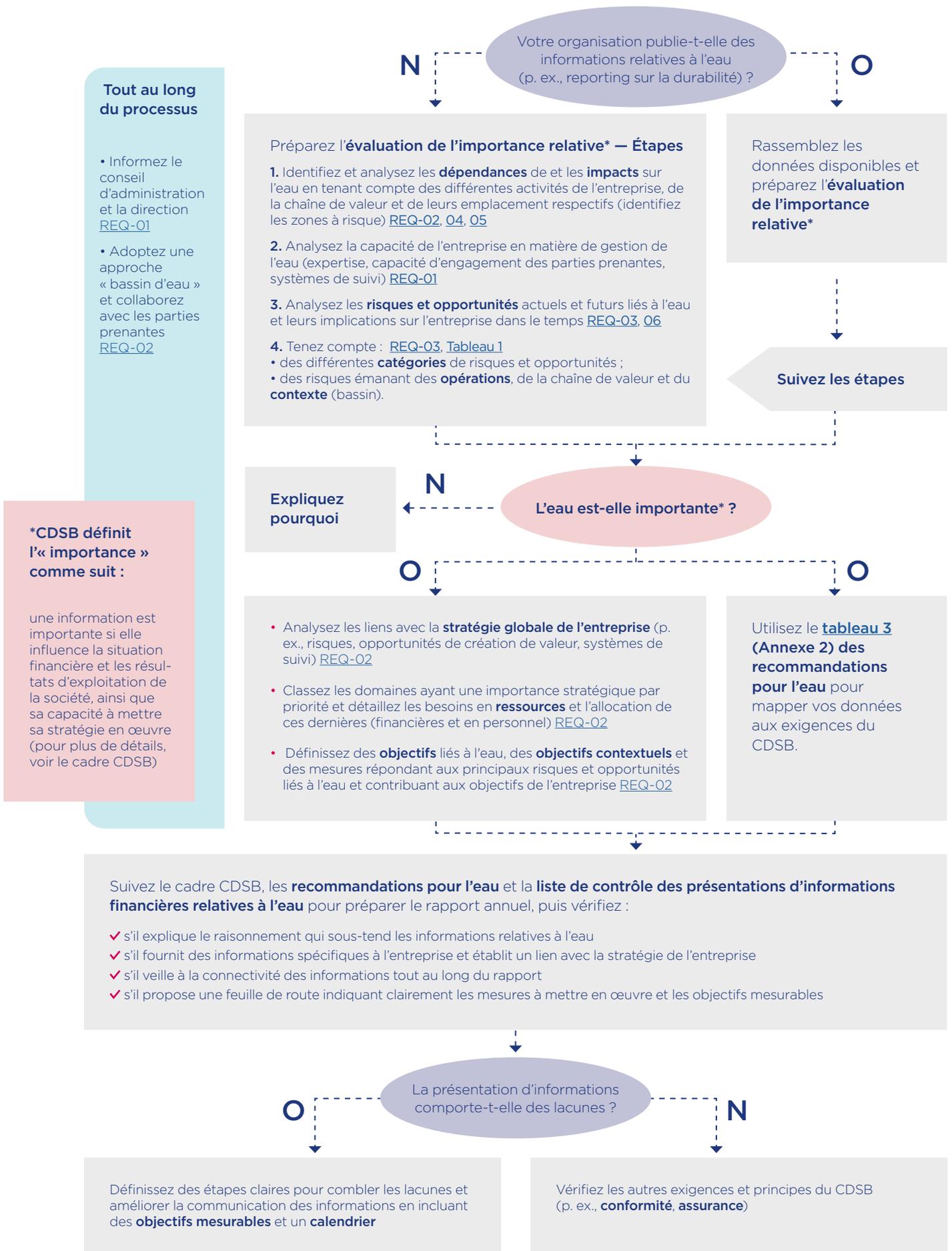


Figure 4. Feuille de route pour une présentation efficace des informations financières relatives à l'eau. Ce diagramme représente une feuille de route théorique à utiliser pour les présentations d'informations financières relatives à l'eau. Le parcours dépend de la maturité de l'organisation en matière de reporting et du type de reporting relatif à l'eau (c'est-à-dire normes GRI, questionnaire CDP). Il peut donc y avoir des options intermédiaires supplémentaires en plus des deux segments représentés sur la figure. L'importance relative peut être évaluée à différentes étapes tout au long du processus (cette figure est fournie à titre d'indication). Les recommandations pour l'eau apportent une aide supplémentaire (p. ex., des suggestions et des ressources) à chaque étape et le diagramme renvoie aux sections spécifiques desdites recommandations.

REQ-01 Gouvernance

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle la(es) personne(s) ou le comité responsable(s) des politiques, stratégies et informations relatives à l'eau ?
- ✓ Explique-t-elle comment les politiques, stratégies et informations relatives à l'eau sont déléguées à la direction, et s'il existe des rôles ou des mécanismes spécifiques en place dans les zones à risque, pour assurer la conformité avec le contexte réglementaire concernant l'eau et l'engagement auprès des parties prenantes ?
- ✓ Décrit-elle de quelconques systèmes de responsabilité et d'incitation ?
- ✓ Explique-t-elle si les mécanismes de gouvernance en matière de politiques, stratégies et présentations d'informations sur l'eau sont différents de ceux qui sont appliqués à d'autres questions importantes et, si c'est le cas, pourquoi ?

REQ-02 Politiques, stratégies et objectifs

environnementaux de la direction

La présentation des informations :

- ✓ Explique-t-elle les dépendances et les impacts importants de l'organisation liés à l'eau en les rattachant à d'autres aspects du capital naturel ?
- ✓ Résume-t-elle les politiques et stratégies relatives à l'eau et explique-t-elle comment elles soutiennent ou sont liées aux risques et opportunités de l'organisation et à la stratégie globale ?
- ✓ Le cas échéant, explique-t-elle si et comment l'engagement des parties prenantes influence les stratégies, les politiques et la gestion de l'eau ?
- ✓ Définit-elle les objectifs contextuels, basés sur la science et ciblés dans le temps, les échéances et les indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'eau, avec des méthodes et des données de référence ? Explique-t-elle les progrès et/ou le développement des politiques ?
- ✓ Explique-t-elle en détail l'allocation des ressources pour la mise en œuvre et la gestion des politiques et stratégies de l'eau ?

REQ-03 Risques et opportunités

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle les risques et opportunités importants liés à l'eau en adoptant une approche à l'échelle du bassin et de la chaîne de valeur, ainsi qu'en tenant compte des différents types de risques (voir [Tableau 1](#)) ?
- ✓ Explique-t-elle les implications des risques et opportunités importants liés à l'eau pour l'entreprise et ses chaînes de valeur, en précisant les emplacements géographiques et les horizons temporels dans lesquels les risques se matérialiseront ?

- ✓ Décrit-elle les systèmes et processus utilisés pour analyser, identifier et assurer le suivi des risques et opportunités liés à l'eau, notamment s'ils sont ou non intégrés dans les systèmes et processus existants de gestion du risque ?

REQ-04 Sources d'impacts environnementaux

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle des mesures et des indicateurs pour les sources d'impacts importants sur l'eau (au minimum : captages, consommation et rejets), en utilisant des mesures à la fois absolues et normalisées ?
- ✓ Explique-t-elle les mesures utilisées, notamment les méthodologies, détails géographiques, degrés d'incertitude et fournit-elle une description qui aide à comprendre les résultats ?
- ✓ Décompose-t-elle et classe-t-elle les mesures par catégories, p. ex en tenant compte des domaines concernés par différents niveaux de risques liés à l'eau ou différentes sources et destinations de l'eau, afin de permettre de mieux les comprendre et de les comparer ?

REQ-05 Performance et analyse comparative

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle les données historiques appropriées pour expliquer les résultats communiqués dans la REQ-04 concernant les impacts importants de l'eau, afin de permettre une comparaison utile incluant des détails sur les zones à risque ?
- ✓ Contextualise-t-elle la performance avec des points de référence, des objectifs et d'autres critères utilisés pour évaluer les progrès ?
- ✓ Explique-t-elle les tendances majeures en citant les vecteurs du changement (par exemple, stratégies relatives à l'eau ou évolution de l'activité) qui se trouvent (ou non, p. ex. changements réglementaires) sous le contrôle de l'organisation ?

REQ-06 Perspective

La présentation des informations :

- ✓ Explique-t-elle les effets probables des futurs impacts, risques et opportunités liés à l'eau, ainsi que de la stratégie de l'eau, sur la performance et la résilience de l'entreprise, en tenant compte des tendances réglementaires, des tendances des marchés et des changements environnementaux ?
- ✓ Identifie-t-elle et explique-t-elle les horizons temporels utilisés pour le reporting sur les perspectives de l'entreprise ?
- ✓ Explique-t-elle les techniques, telles que l'analyse de scénarios, utilisées pour déterminer les perspectives, en incluant les méthodes, scénarios et hypothèses employés, ainsi que les lacunes et incertitudes potentielles ?

3. Recommandations pour l'application du cadre

REQ-01 Gouvernance

Les présentations d'informations doivent décrire la gouvernance des politiques, stratégies et informations relatives à l'environnement

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle la(es) personne(s) ou le comité responsable(s) des politiques, stratégies et informations relatives à l'eau ?
- ✓ Explique-t-elle comment les politiques, stratégies et informations relatives à l'eau sont déléguées à la direction et s'il existe des rôles ou des mécanismes spécifiques en place dans les zones à risque, pour assurer la conformité avec le contexte réglementaire concernant l'eau et l'engagement auprès des parties prenantes ?
- ✓ Décrit-elle de quelconques systèmes de responsabilité et d'incitation ?
- ✓ Explique-t-elle si les mécanismes de gouvernance en matière de politiques, stratégies et présentations d'informations sur l'eau sont différents de ceux qui sont appliqués à d'autres questions importantes et, si c'est le cas, pourquoi ?

1. Dispositions en matière de gouvernance et justification

Les présentations d'informations relatives à la gouvernance doivent démontrer que l'organisation exerce une supervision transparente et responsable des questions portant sur l'eau. Il est essentiel d'identifier qui est responsable de la présentation des informations relatives à l'eau, que cette tâche incombe au conseil d'administration, qu'elle ait été déléguée à un comité spécifique, etc.

Les stratégies et les parcours de gestion de l'eau les plus innovants, les plus ambitieux et les plus réussis nécessitent souvent le soutien sans réserve de la direction ou des plus hauts organes de gouvernance de l'organisation. Pour faire preuve de responsabilité et de transparence, il est vital d'indiquer, schématiquement ou par une description parfaitement claire, où se situent les responsabilités au niveau du conseil et qui pilote ces stratégies au niveau de la direction. Cette démarche peut aider les utilisateurs des rapports à comprendre le processus de prise des décisions stratégiques majeures. Par

exemple, quels processus permettraient ou exigeraient des organes de gouvernance qu'ils allouent du capital, modifient l'orientation stratégique ou transforment le modèle économique en réponse aux risques et opportunités liés à l'eau ?

Idéalement, lors de l'élaboration des dispositions de gouvernance et de gestion concernant les politiques, stratégies et objectifs liés à l'eau, les sociétés devraient résumer les raisons expliquant de telles dispositions. Par exemple, au niveau du conseil d'administration, quelles sont les qualifications, les compétences ou l'expérience qui font qu'une personne ou les membres d'un comité sont les mieux qualifiés pour superviser la stratégie de l'eau de l'organisation ? De fait, certains conseils d'administration et certaines équipes de direction font appel aux conseils d'experts externes pour renforcer leurs capacités et piloter les questions générales ou spécifiques liées à l'eau. Des séances de renforcement des capacités peuvent par exemple être particulièrement utiles aux entreprises qui abordent l'étude des risques et opportunités liés à l'eau ou font appel à des analyses de scénarios pour développer leur stratégie. Offrir des détails sur ces conseils externes spécialisés dans le rapport annuel peut démontrer qu'en plus d'améliorer la fiabilité des informations publiées, la supervision des problèmes liés à l'eau est proactive et réactive.

Si l'organisation a mis en place des rôles spécifiques, des séances de renforcement des capacités et des activités visant à obtenir l'engagement des parties prenantes dans les zones à risque, elle peut les décrire dans le rapport.

2. Flux d'informations et supervision

Le reporting efficace sur la gouvernance établira les liens, les flux d'informations et les mécanismes de supervision qui existent entre le conseil d'administration, la direction et les questions relatives à l'eau. Par exemple, les utilisateurs des rapports peuvent souhaiter connaître à quelle fréquence et par quels moyens la direction fournit aux membres compétents du conseil des informations sur les objectifs liés à l'eau, l'évolution ou les changements pertinents de l'environnement externe et au sein de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi des détails sur la nature et la fiabilité du système de contrôle utilisé pour préparer les informations relatives à l'eau qui vont être divulguées. De plus, la soumission d'informations sur les modes et la fréquence de consultation des employés (et des sous-traitants) assumant des responsabilités directes sur les ressources hydriques (p. ex., les opérateurs chargés du traitement de l'eau ou du suivi des activités) en matière de stratégie et de gestion de l'eau, fournirait un complément de données utile sur les flux d'informations.

Afin de prouver que les systèmes organisationnels et d'informations appropriés sont en place pour surveiller les risques et opportunités liés à l'eau, le reporting sur la gouvernance des questions importantes relatives à l'eau pourrait répondre aux questions suivantes :

- Quels codes de gouvernance de l'entreprise déterminent ou influencent la manière dont l'organisation est dirigée ?
- Le cas échéant, existe-t-il des moyens d'intervention stratégique réactive ou des systèmes destinés à garantir la résilience (p. ex., prévention ou atténuation d'incidents tels qu'un déversement polluant) ?
- Avec quelle fréquence le conseil en réunion plénière discute-t-il de la stratégie relative à l'eau et examine-t-il les développements en la matière ?
- Comment les risques et opportunités liés à l'eau sont-ils pris en compte au niveau des grandes décisions stratégiques/de l'allocation des capitaux ?
- Avec quelle fréquence les performances et les avancées dans les zones à risque^m sont-elles communiquées à la direction ?
- Qui se charge de la conformité avec l'environnement réglementaire de l'eau ?

3. Incitation

Afin d'encourager l'appropriation des performances, il convient d'inciter les membres compétents du conseil et de la direction à respecter et à appliquer les objectifs et politiques relatifs à l'eau. Le reporting sur de telles dispositions dans le rapport annuel est un moyen de communiquer cet engagement. Toutefois, il est tout aussi important de communiquer les mesures ou les critères utilisés dans les régimes d'incitation. Ils doivent répondre aux risques, opportunités et impacts les plus pertinents liés à l'eau, tels qu'identifiés par l'organisation. La présentation continue d'informations sur les performances et les progrès réalisés en faveur de la réalisation des objectifs pour l'eau à long terme liés à la rémunération est utile aux utilisateurs des rapports.

4. Spécificité de la gouvernance de l'eau

Les efforts des sociétés dans le domaine de l'eau font parfois partie de stratégies environnementales transversales, la gouvernance et la supervision portant sur des ambitions environnementales plus générales et interconnectées. Il arrive cependant que des investisseurs différents concentrent leur attention sur divers problèmes environnementaux importants lorsqu'ils évaluent les sociétés et lisent leurs rapports, en accordant souvent une importance particulière à l'eau, plus spécialement dans certains secteurs. Lorsque l'eau fait partie de problèmes importants, il va de soi, comme indiqué aux paragraphes précédents, que les sociétés devraient fournir un résumé explicite de leur gouvernance en matière d'eau, mais surtout, expliquer leur mode d'intégration dans une stratégie environnementale plus connectée, ainsi que plus généralement, dans la stratégie d'entreprise et de développement durable.

Exemples de bonnes pratiques

1. Olam, dans son [rapport annuel 2019](#) décrit l'implication du conseil d'administration dans la stratégie et l'évaluation des risques liés à l'eau. Un comité spécial est chargé des questions relatives à l'eau (Rapport de gouvernance, pages 40 et 41) et de l'engagement des parties prenantes. Le PDG fait partie des membres de ce comité (Rapport sur la stratégie, page 64).
2. Coca-Cola HBC, dans son [rapport annuel intégré 2019](#), décrit le processus d'engagement des parties prenantes avec les communautés locales pour la conservation de l'eau et avec des « Partners in efficiency » (Partenaires pour l'efficacité), dans le but de partager les connaissances et de créer des solutions d'amélioration des performances liées à l'eau, tout au long de la chaîne d'approvisionnement (page 19). Ce rapport clarifie également le rôle du conseil d'administration dans ce processus.
3. L'Oréal, dans son [Document d'enregistrement universel 2019](#), indique clairement avoir inclus ses objectifs quantitatifs de réduction de la consommation d'eau et d'autres critères qualitatifs associés (p. ex., la notation du CDP) dans la rémunération variable du conseil d'administration (page 99).

^m Le niveau de détail des informations présentées dépend de la structure et des sites de l'organisation. Par exemple, comme le suggère [L'association minière du Canada](#), si une organisation exploite plusieurs sites au sein du même bassin, elle peut choisir d'adopter une approche régionale de la gestion de l'eau. Dans ce cas, la division des rôles et des responsabilités entre le personnel de chaque site et le personnel régional doit être bien définie.

Ressources utiles

1. L'étape 2 de la version actuelle de la norme [International Water Stewardship Standard \(norme internationale de bonne gestion de l'eau\) de l'Alliance for Water Stewardship](#) (norme AWS v2.0) vise à garantir un soutien à la direction, une autorité du site et une allocation de ressources en suffisance, pour permettre la mise en œuvre d'une gestion efficace de l'eau. Cela exige un plan d'action assorti d'un calendrier qui détaille la due diligence et la stratégie de gestion des risques et identifie les responsabilités au sein du management. Cette norme souligne le caractère commun des enjeux de l'eau à l'échelle d'un bassin et combien il est important d'améliorer à la fois la performance de l'organisation en matière d'eau et l'état du bassin, ainsi que l'engagement et le consensus entre les partenaires et les parties prenantes.

2. Dans le rapport [Growing Water Risk Resilience: An Investor Guide On Agricultural Supply Chains](#) (Renforcer la résilience aux risques liés à l'eau : un guide de l'investisseur sur les chaînes d'approvisionnement agricoles), le PRI souligne les attentes des investisseurs en matière de supervision et de responsabilité au niveau du conseil d'administration quant aux risques liés à l'eau, notamment dans la chaîne d'approvisionnement. De plus, il souligne l'importance, tant de la chaîne d'approvisionnement interne que des actions collectives, à travers l'engagement des parties prenantes, notamment des régulateurs. Ce document fournit une liste de contrôle très utile.

3. Dans son [Protocole d'intendance de l'eau](#), **l'Association minière du Canada** propose des critères d'évaluation pour la gouvernance de l'eau. Ces critères soulignent l'importance (1) de l'engagement des employés, sous-traitants et parties prenantes concernés de l'établissement dans la bonne gestion de l'eau, (2) de la définition des rôles, responsabilités et obligations en matière de gestion de l'eau destinée aux opérations et de planification du bassin versant et (3) de l'intégration de diverses activités dans la gouvernance (p. ex., budgétisation et audit externe). Le protocole fournit une liste de contrôle pour l'auto-évaluation qui couvre la gouvernance (REQ-01), la gestion (REQ-02) et la performance (REQ-05).

4. Le rapport du **WBCSD**, [CEO Guide to Water - Building resilient business](#) (Guide de l'eau pour les PDG - Construire une entreprise résiliente), propose un cadre de sept étapes vers une gestion responsable de l'eau à l'intention des dirigeants d'entreprise. Il souligne l'importance de la supervision au niveau du conseil, des stratégies de gestion des risques liés à l'eau et de l'engagement des parties prenantes, notamment les consommateurs. Ce rapport décrit également les risques et les opportunités commerciales liés à l'eau (utiles pour la publication d'informations aux termes des exigences REQ-02 et REQ-03).

REQ-02 Politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction

Les présentations d'informations doivent communiquer les politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction, en incluant les indicateurs, plans et calendriers utilisés pour évaluer la performance

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Explique-t-elle les dépendances et les impacts importants de l'organisation liés à l'eau en les rattachant à d'autres aspects du capital naturel ?
- ✓ Résume-t-elle les politiques et stratégies relatives à l'eau et explique-t-elle comment elles soutiennent ou sont liées aux risques et opportunités de l'organisation et à la stratégie globale ?
- ✓ Le cas échéant, explique-t-elle si et comment l'engagement des parties prenantes influence les stratégies, les politiques et la gestion de l'eau ?
- ✓ Définit-elle les objectifs contextuels, basés sur la science et ciblés dans le temps, les échéances et les indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'eau, avec des méthodes et des données de référence ? Explique-t-elle les progrès et/ou le développement des politiques ?
- ✓ Explique-t-elle en détail l'allocation des ressources pour la mise en œuvre et la gestion des politiques et stratégies de l'eau ?

1. Présenter le contexte de la politique, de la stratégie et des objectifs de l'eau : dépendances et impacts spécifiques à l'entreprise

L'utilisateur du rapport doit pouvoir comprendre comment les ressources et les écosystèmes sur lesquels repose l'activité de l'organisation et qui soutiennent sa capacité à réussir, sont reflétés dans les ambitions de cette dernière quant à la réalisation d'objectifs liés à l'eau et d'objectifs plus généraux. La première étape consiste à analyser les dépendances et les impacts spécifiques (positifs et négatifs) de l'activité de l'organisation sur l'eau (ainsi que dans le contexte plus général des questions environnementales et sociales). Les résultats de cette analyse doivent être utilisés pour décrire le contexte de la présentation d'informations sur les stratégies, politiques et objectifs liés à l'eau. Cette analyse devrait se pencher sur les aspects suivants :

- les différents types d'eau (eau douce et non douce, p. ex. eau de mer, renouvelable, fossile), les sources et les masses d'eau réceptrices (p. ex., eaux superficielles, souterraines, pluviales et de distribution) ;
- les différentes divisions de l'entreprise et segments de la chaîne de valeur (de l'approvisionnement jusqu'à la consommation et la fin de vie des produits, le cas échéant) par rapport à leur emplacement, en tenant compte, par conséquent, des dépendances et des impacts sur le site et en dehors de celui-ci (p. ex., influence des impacts sur l'eau au niveau du consommateur), ainsi que des dépendances et impacts que l'organisation contrôle ou non (p. ex., dépendance vis à vis de réseaux hydrographiques ou de systèmes énergétiques gérés par des tiers) ;
- les différentes utilisations de l'eau, telles que l'utilisation consommatrice (p. ex., l'irrigation, l'évaporation de l'eau ou l'eau incorporée à des produits) ; non-consommatrice (p. ex., l'énergie hydraulique) ; ou destinée à la réhabilitation (p. ex., les trous de forage) ;
- la dégradation de la qualité de l'eau due aux effluents que l'organisation déverse dans les masses d'eau (p. ex., eaux usées non traitées rejetées dans l'environnement) ; et
- les aspects liés au contexte socio-économique (p. ex., autres usagers simultanés de l'eau), en particulier dans les zones à risque (p. ex., là où les habitants ont un accès limité à l'eau, ou là où la gestion gouvernementale de l'eau est déficiente).

Le document [SCEE-Eau des Nations Unies](#), qui comporte des réflexions du point de vue national et des lignes directrices sectorielles (p. ex., les normes IPEICA, ICMM, SASB), peut aider les rédacteurs du rapport à comprendre les dépendances à l'égard de l'eau d'une société spécifique.

Le sous-groupe de dépendances qui constituent des risques ou des opportunités importants (REQ-03) pour l'activité de la société peut être résumé sous forme de description qualitative du modèle économique intégré. **Il convient de fournir des détails sur les zones à risque et les ressources en eau soumises à des pressions (eau superficielle ou souterraine) si elles sont importantes.** Ces informations fournissent un contexte utile à la compréhension des politiques et des stratégies élaborées par la société.

Les présentes recommandations reconnaissent que les risques et opportunités liés à l'eau sont fondamentalement interconnectés à d'autres questions environnementales telles que le changement climatique et l'utilisation des sols. Dès lors, il est utile que les sociétés expliquent en détail leurs dépendances à l'égard de l'eau dans le contexte de leurs dépendances au capital naturel. Cette contextualisation du capital naturel offre à la société la possibilité :

- d'explorer les risques et opportunités émergent des interconnexions et des liens entre les différentes questions environnementales ;
- d'expliquer aux investisseurs la place de l'eau dans le réseau complexe des systèmes naturels (là aussi à l'aide d'une représentation graphique) ; et
- d'étudier comment intégrer les enseignements tirés des interconnexions dans la gestion du risque, la stratégie et la performance.

Les réflexions et les orientations du Natural Capital Protocol (Protocole pour le capital naturel), des Principles of Integrated Capitals Assessments (Fondements de l'analyse intégrée des capitaux)⁴⁰ et de l'International <IR> Framework⁴¹ peuvent aider à appréhender de manière plus générale les liens entre le capital naturel et d'autres capitaux.

2. Politiques et stratégies

Les utilisateurs des rapports doivent être à même de comprendre comment les risques et opportunités identifiés sont reflétés dans le développement stratégique de l'organisation et comment ils influent sur les impacts et les dépendances à l'égard de l'eau, le capital naturel et les objectifs liés à l'eau. Il peut s'avérer bénéfique d'exposer le raisonnement qui sous-tend l'adoption de telles politiques et stratégies, en expliquant comment elles répondent avec efficacité aux problèmes soulevés par l'analyse des risques et des opportunités, des dépendances et des objectifs ; et comment elles sont intégrées dans la stratégie et la gestion globales de l'entreprise (p. ex., en analysant la performance de l'organisation, en supervisant les dépenses, coûts, acquisitions et cessions, et dans les processus d'assurance). Il est particulièrement important que le lecteur comprenne comment les stratégies et politiques dans le domaine de l'eau permettent d'atténuer les risques et d'exploiter les opportunités sur l'ensemble des territoires à court, moyen et long terme, et qu'il en saisisse les implications financières. Cette description doit être adéquatement reliée aux processus de gestion du risque.

Si ces stratégies et objectifs ont été établis en **lien avec des accords importants**, des politiques,ⁿ ou des initiatives de gestion sectorielle ou de bonne gestion de l'eau (par exemple, l'Alliance for Water Stewardship ou le CEO Water Mandate), il convient d'expliquer leur pertinence pour l'organisation. Comme le souligne le cadre CDSB, il s'agit là d'une bonne pratique, car ces informations offrent une base de comparaison.

Lors de l'adoption de politiques, stratégies et objectifs relatifs à l'eau et du reporting correspondant, il est indispensable de tenir compte des aspects **géographiques et temporels**. Les risques et opportunités liés à l'eau varient énormément selon le lieu et l'horizon temporel. Par exemple, il y a plus de chances que des réglementations concernant l'eau soient à un moment donné mises en place dans un pays plutôt qu'un autre. La nature et la gravité des problèmes liés à l'eau, tels que sa rareté et ses implications sur la situation socio-économique dues à la concurrence pour se l'approprier, varient énormément. Tel que suggéré dans les [Attentes en matière de reporting](#), il est utile d'expliquer si des objectifs spécifiques et des actions prioritaires sont en place dans les **zones à risque**.

L'exposition aux risques liés à l'eau dépend à la fois des opérations et du contexte du bassin. Par conséquent, pour être efficaces, les **réactions à la gestion** des problèmes liés à l'eau incluent à la fois des actions internes et des actions externes. Les actions internes peuvent comprendre, par exemple, une optimisation de l'efficacité de l'eau, de la conception et de la création des produits et services, la diversification des sources d'eau, la planification d'incidents éventuels (p. ex., défaillance des infrastructures ou déversements), la solution aux problèmes émergents relatifs aux effluents, ainsi que les mesures et les procédures de surveillance prévues à la lumière des risques et opportunités décrits dans la REQ-03.

Les actions externes comportent des activités d'engagement des parties prenantes visant à intégrer la gestion de l'eau en exerçant une influence à l'échelle du bassin, ainsi que la protection et la réhabilitation des habitats ou des écosystèmes d'eau douce.

ⁿ Exemples : les Objectifs de Développement Durable et les Science-based Targets pour la nature, les réglementations et objectifs nationaux et régionaux, p. ex., la directive-cadre sur l'eau de l'UE, la loi Safe Drinking Water Act (sécurité de l'eau potable) des États-Unis ou la National Water Mission (Mission nationale pour l'eau) en Inde.

L'organisation devrait fournir un résumé de ces deux types d'action, afin de synthétiser et d'exemplifier son approche en matière de gestion de l'eau, en incluant des détails sur les pratiques mises en œuvre pour gérer les risques à court terme par opposition aux risques à long terme et, le cas échéant, en les complétant par un renvoi à des documents externes plus détaillés (p. ex., document ou site web dédié à la politique de l'eau).

Lorsque les stratégies et objectifs relevant du domaine de l'eau interagissent avec d'autres politiques environnementales ou sociales, les rédacteurs du rapport devraient attirer l'attention du lecteur sur les synergies potentielles ou vérifiées, en expliquant les avantages et/ou les feed-backs (p. ex., effets sur le changement climatique).

Finalement, des explications peuvent s'avérer utiles dans les cas suivants : (1) exclusion du périmètre de reporting de territoires, sites ou problèmes liés à l'eau, (2) absence d'engagement de la part des parties prenantes et (3) non-intégration de l'eau dans la politique et la stratégie globales de l'organisation.

3. Objectifs et calendrier

La présentation d'informations détaillées et cohérentes est spécialement importante pour le reporting sur les objectifs de l'entreprise, les délais et les indicateurs de mesure de la performance par comparaison avec les politiques et stratégies en matière d'eau. Le type d'objectifs et d'indicateurs, les points de référence, la chronologie et le périmètre, doivent être clairement décrits aux investisseurs et les liens avec la stratégie globale et les risques et/ou opportunités pour l'entreprise établis.

Voici des exemples de détails utiles sur les objectifs :

- Les objectifs sont-ils contextuels et basés sur la science, tel que le recommandent les initiatives internationales pour l'eau (p. ex., le CEO Water Mandate ou l'initiative Science-based Targets) ? Les points de référence et l'année cible ont-ils été définis ?
- Des objectifs spécifiques ont-ils été fixés pour les zones à risque ou les régions dans lesquelles il n'existe pas de normes relatives à l'utilisation de l'eau et aux rejets (p. ex., normes imposées par des mécanismes réglementaires) ?
- Les objectifs sont-ils mesurés à l'aide des indicateurs de performances clés (KPI) décrits dans la REQ-04 et utilisés en interne par la direction ?
- Les objectifs ont-ils été débattus avec les parties prenantes ?

- Les objectifs sont-ils alignés sur les objectifs internationaux et/ou les réglementations régionales, nationales ou locales ?
- Comment les opérations de l'entreprise contribuent-elles à la réalisation des objectifs eau fixés à l'échelle de l'organisation ?

De la même manière, il peut être judicieux d'établir des calendriers en fonction des définitions du **court, moyen et long terme** adoptées par l'organisation dans son analyse des risques et des perspectives.

Les progrès vers la réalisation des objectifs peuvent être exprimés en termes de réduction des impacts négatifs, mais aussi à l'aide d'objectifs plus proactifs, tels que le pourcentage d'eau propre reversée dans les bassins des zones à risque par rapport à l'eau consommée (c'est-à-dire, positif net)⁴² ou la valeur/le pourcentage d'investissements et de travaux de recherche et développement concentrés sur l'optimisation de l'efficacité de l'eau ou la préservation des écosystèmes aquatiques. De tels objectifs montrent plus clairement les liens avec la performance financière et la performance principale de l'entreprise.

Au fil des progrès réalisés par une organisation quant à ses stratégies et politiques sur l'eau, il est utile d'expliquer les mécanismes de cette progression et quels sont les facteurs intrinsèques ayant permis d'atteindre ou de dépasser les objectifs. Qui plus est, si ces indicateurs ou ces objectifs n'ont pas été atteints ou qu'il est probable qu'ils ne le soient pas, il est recommandé d'en explorer les raisons en énumérant les facteurs significatifs et en expliquant ce qu'il aurait été possible ou impossible de maîtriser ou de mieux gérer. Les utilisateurs des rapports seront particulièrement intéressés par les explications concernant la manière dont les stratégies seront adaptées pour améliorer les performances.

4. Ressources

Quand elles présentent des informations sur les politiques, stratégies et objectifs liés à l'eau, les sociétés devraient révéler les ressources, financières et humaines, allouées à la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'eau. Dans un rapport annuel, de tels détails peuvent rassurer les investisseurs quant à l'engagement et aux efforts déployés par l'organisation pour satisfaire ses ambitions dans le domaine de l'eau. Le reporting sur les ressources est particulièrement crucial si la stratégie de l'organisation exige d'importants investissements en capitaux, ou la réorganisation de ses opérations pour parvenir à ses objectifs. Il convient par ailleurs de détailler les ressources spécifiques en place dans les zones à risque.

Ressources utiles

1. Les directives sectorielles et les normes peuvent aider les sociétés à identifier leurs dépendances à l'égard de l'eau. Ressources utiles : [normes sectorielles SASB](#), [A practical guide to consistent water reporting](#) (Un guide pratique pour un reporting cohérent sur l'eau) de l'ICMM pour l'industrie des mines et des métaux, le [Water risk assessment in the oil and gas sector - An overview](#) (Évaluation des risques liés à l'eau dans le secteur pétrolier et gazier : un aperçu), de l'IPIECA, pour l'industrie pétrolière et gazière.

2. L'[outil ENCORE](#) permet de rechercher les dépendances liées à l'eau des opérations directes de 169 secteurs de l'économie au niveau mondial.

3. La [Technical Note: Water Accounting](#) (Note technique : comptabilité de l'eau) du System of Environmental Economic Accounting (SEEA - Système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie) illustre les principaux liens entre les systèmes hydrique et économique (page 6). Ces liens peuvent être regroupés en trois types de flux entre ces deux systèmes : (1) flux physiques d'eau et d'eaux usées, (2) flux monétaires associés aux produits et services liés à l'eau, (3) actifs (stocks d'eau et leurs changements au cours de la période prise en compte).

4. La norme [AWS Standard v2.0](#) propose une approche en cinq étapes de la gestion de l'eau. Elle fournit des critères et des indicateurs pour aider les sociétés à parcourir chacune de ces étapes. De plus, la norme vise à obtenir cinq résultats principaux : gouvernance de l'eau, bilan hydrique durable, qualité de l'eau, zones importantes liées à l'eau, et WASH (Water, Sanitation and Hygiene) sécurité de l'eau, assainissement et hygiène pour tous. Ensemble, ils apportent une vue d'ensemble complète des problèmes relatifs à l'eau et de leur complexité.

5. L'[outil Aqua Gauge](#) de la CERES (Coalition pour des économies écologiquement responsables) aide les sociétés à élaborer et à évaluer leur stratégie pour l'eau - notamment l'évaluation du risque, l'établissement d'objectifs, les systèmes de responsabilité et les décisions en matière d'approvisionnement, d'implantation et de dépenses en capital fixe. De plus, la [section relative à l'eau de la Ceres Roadmap 2030](#) (Feuille de route 2030 de la Ceres) propose des étapes pour améliorer la gestion de l'eau et comprend des suggestions pratiques sur la performance (REQ-05).

6. Le rapport du WWF [Putting water strategy into context](#) (Mise en contexte de la stratégie de l'eau) propose une série d'étapes qui constituent un schéma de prise de décisions permettant à l'entreprise d'intégrer l'eau dans les décisions clés, notamment l'allocation des ressources internes rares, afin de créer de la valeur pour elle-même, pour la nature et pour les personnes.

7. La perspective intégrée illustrée dans l'[International <IR> Framework](#) tient compte des liens et des interdépendances entre la série de facteurs qui influent sur la capacité d'une organisation à créer de la valeur à court, moyen et long terme, y compris les capitaux que l'organisation utilise ou alloue et les interdépendances critiques, en incluant les compromis atteints.

8. Le site web du WWF, [Contextual and science-based targets for water](#) (Objectifs eau contextuels et basés sur la science) et le rapport [Contextual water targets](#) (Objectifs eau contextuels) expliquent différents types d'objectifs liés à l'eau : non contextuels, contextuels et basés sur la science, en clarifiant le but et le point focal de chaque catégorie.

9. Les études du CEO Water Mandate, [Exploring the case for corporate context-based water targets](#) (Études des objectifs eau de l'entreprise basés sur le contexte) et [Setting Site Water Targets Informed By Catchment Context: A Guide For Companies](#), (Fixer les objectifs eau du site en fonction du contexte du bassin : un guide pour les sociétés) aide les sociétés à définir des objectifs eau contextuels alignés sur les objectifs des politiques publiques locales et/ou mondiales. En outre, le rapport [Setting Enterprise Water Targets: A Guide for Companies \(Fixer les objectifs eau : un guide pour les entreprises\)](#) présente un processus en trois étapes pour définir les objectifs eau de l'entreprise en s'appuyant sur les informations relatives au contexte du bassin hydrographique, aidant ainsi les entreprises à aborder les enjeux du partage de l'eau et à concentrer leurs efforts sur les sites ayant à juste titre une priorité élevée. Enfin, le Réseau Science-Based Targets a publié ses premières recommandations sur les SBT (Science-Based Targets, ou objectifs basés sur la science) pour la nature, en tant que première étape vers l'intégration des SBT à chacun des aspects de la nature : biodiversité, climat, eau douce, sols et océans (prévue en 2022). Les premières recommandations [Science-based targets for nature - Initial Guidance for Business](#) expliquent aux entreprises ce qu'est un objectif SBT, pourquoi les SBT sont importants et comment ils seront utilisés.

Exemples de bonnes pratiques

1. Heineken N.V., dans son [rapport annuel 2019](#), décrit sa stratégie Every Drop 2030 (Chaque goutte 2030) (page 124) et explique l'importance de l'eau pour son activité, son engagement mondial mis en œuvre au moyen d'actions locales (dans les régions où l'eau est rare et les zones sous tension), ainsi que le rôle de l'engagement et de la coopération des parties prenantes dans la préservation de la santé des bassins. Le rapport présente les principaux objectifs et actions sous forme graphique.

2. BHP, dans son [rapport annuel 2020](#), résume sa gestion de l'eau de manière claire et concise (pages 59 et 60). Le rapport décrit les principales dépendances à l'égard de l'eau et les mesures adoptées par la société pour gérer les ressources en eau (au niveau opérationnel, en coopérant avec les parties prenantes et en contribuant à des initiatives internationales sur l'harmonisation de la comptabilité de l'eau comme le CEO Water Mandate). Il fait en outre référence aux [ressources externes en eau](#).

3. Coca-Cola HBC, dans son [rapport annuel intégré 2019](#), décrit ses dépendances à l'égard de l'eau (page 18), sa gestion de l'eau et sa stratégie de réduction de la consommation d'eau dans le cadre de sa stratégie Mission 2025 (pages 21 à 25). Ce rapport inclut les actions entreprises et les objectifs, à la fois au niveau opérationnel et au niveau du bassin (p. ex., en garantissant la disponibilité de l'eau dans les zones à risque et en intervenant auprès des communautés), les actions d'atténuation des risques liés à l'eau (page 59) et les objectifs spécifiques de la société pour les zones soumises à un stress hydrique (page 44). Le rapport publie également des informations sur les investissements dans la gestion de l'eau (page 39).

4. Diageo, dans son [rapport annuel 2019](#), décrit ses dépendances à l'égard de l'eau, depuis sa disponibilité jusqu'à sa température (pour le refroidissement, page 52) ainsi que son approche en matière de gestion de l'eau (Water Blueprint, ou empreinte sur l'eau), qui donne la priorité aux actions dans les zones que la société a évaluées comme étant soumises au stress hydrique (page 51). La société énumère ses différentes actions, de l'efficacité de l'eau jusqu'à sa gestion à l'échelle du bassin (page 15). Le rapport déclare clairement que la société intègre les objectifs eau et la gestion de l'eau dans sa stratégie (pages 8 et 15).

5. Danone, dans son [document d'enregistrement universel 2019](#), présente son parcours relatif à la gestion de l'eau (pages 166 à 168). Le rapport décrit l'étude que la société a menée pour identifier les zones à risque et établir les interventions prioritaires, les objectifs (couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur), les principales actions et les résultats.

REQ-03 Risques et opportunités

Les présentations d'informations doivent expliquer les risques et opportunités importants, actuels et prévus, qui affectent l'organisation.

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Identifie-t-elle les risques et opportunités importants liés à l'eau en adoptant une approche à l'échelle du bassin et de la chaîne de valeur, ainsi qu'en tenant compte des différents types de risques (voir [Tableau 1](#)) ?
- ✓ Explique-t-elle les implications des risques et opportunités importants liés à l'eau pour l'entreprise et les chaînes de valeur, en précisant les lieux géographiques et les horizons temporels dans lesquels les risques se matérialiseront ?
- ✓ Décrit-elle les systèmes et processus utilisés pour analyser, identifier et assurer le suivi des risques et opportunités liés à l'eau, notamment s'ils sont ou non intégrés dans les systèmes et processus existants de gestion du risque ?

Les risques et opportunités liés à l'eau peuvent être complexes et posséder des caractéristiques distinctes. Ils sont sujets à des variations spatiales et temporelles, suivent des trajectoires non linéaires, sont façonnés par des actions incertaines réalisées par différents acteurs, et ne sont pas toujours directement gérables par l'organisation. Il est important d'adopter une approche au niveau du bassin et de tenir compte des effets cumulatifs de toutes les parties qui affectent le bassin hydrographique. Néanmoins, les risques et opportunités liés à l'eau sont pour la plupart spécifiques à l'organisation, au secteur d'activité, à chacun de ses sites opérationnels et à la chaîne de valeur.

Les principales causes des risques liés à l'eau sont les suivantes :

- disponibilité et accessibilité à une offre d'eau suffisante et adéquate ;
- rejets d'eaux usées dans l'environnement ;
- conditions socio-économiques et politiques ;
- cadres réglementaires dans la zone des opérations ou des fournisseurs ; ainsi que
- d'autres problèmes environnementaux tels que l'occupation des sols et le changement climatique.

[Le Tableau 1](#) fournit une vue d'ensemble et des exemples de risques et d'opportunités potentiels liés à l'eau, y compris les impacts financiers connexes, que les organisations ont tout intérêt à analyser. Les risques financiers liés à l'eau sont regroupés conformément aux catégories que la TCFD emploie dans ses recommandations, à savoir les risques physiques et les risques associés à la transition vers un avenir garantissant la sécurité de la ressource hydrique. Ils comprennent les risques politiques, juridiques, technologiques, de marché et d'atteinte à l'image. Les exemples inclus peuvent trouver leur source dans les opérations ou dans le contexte (c'est-à-dire l'état du bassin hydrographique) et il est possible que certains d'entre eux relèvent de plusieurs catégories de risques ou résultent d'un effet boule de neige (p. ex., les risques physiques comme une accessibilité réduite à l'eau peuvent être causés par des risques politiques et juridiques tels qu'une politique transfrontière déficiente ou un manque d'investissements dans les infrastructures). Lorsqu'ils sélectionnent les catégories de risques sur lesquels communiquer des informations, les rédacteurs doivent évaluer ce qui est important pour leur organisation.

Tableau 1. Des exemples de risques et d'opportunités liés à l'eau sont fournis dans le tableau ci-dessous, avec les impacts financiers potentiels que les sociétés pourraient identifier. Les risques dus aux opérations et les risques dus au bassin⁴³ (c'est-à-dire au contexte) sont indiqués, respectivement, par un **O** et un **B**. Les risques liés au climat et à l'eau sont identifiés par un **C** et ceux qui sont liés au changement d'utilisation des sols par un **L**.

	Risques	Impacts potentiels sur la situation financière et l'activité de l'entreprise
Risques physiques	<p>Extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gravité et fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes tels que cyclones, sécheresses et inondations (côtières, fluviales, eau souterraine) C L - Contamination des masses d'eau (eau douce et non douce) causée par l'organisation elle-même ou par d'autres sociétés ou villes situées dans le même bassin hydrographique O B L <p>Chroniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changements des régimes de précipitations et variabilité extrême des régimes climatiques (affectant la variabilité interannuelle ou saisonnière des ressources hydriques) C - Rareté de l'eau C L - Stress hydrique C L - Changements de températures C - Hausse du niveau de la mer C - Érosion côtière C - Acidification des océans C 	<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration des actifs endommagés par les inondations ou les cyclones (non limitée aux biens de l'organisation, peut toucher les infrastructures hydrauliques sur lesquelles repose l'activité ou l'approvisionnement en énergie nécessitant l'eau pour le refroidissement) - Baisse des revenus et/ou augmentation des coûts due(s) à l'arrêt des opérations ou aux interruptions dans la chaîne d'approvisionnement par suite d'inondations ou de sécheresse (p. ex., bas niveaux d'eau dans les voies d'eau utilisées pour le transport des matières premières)^o ou endommagement du réseau hydrographique - Baisse des revenus due à l'arrêt, la diminution ou l'endommagement des moyens de production en raison de l'indisponibilité d'eau adéquate (employée comme intrant dans la production ou pour le refroidissement industriel), également provoquée par d'autres utilisateurs de l'eau du bassin. Augmentation des coûts entraînés par une plus forte utilisation de l'eau provenant du réseau de distribution (au lieu de l'eau de pluie, p. ex.) - Augmentation des primes d'assurance et potentiel de réduction des offres d'assurance des actifs - Augmentation des dépenses en capital fixe due à l'adaptation aux scénarios climatiques et environnementaux futurs (p. ex., réservoirs d'eaux de pluie, protection contre les inondations) - Baisse de la productivité due à une disponibilité réduite de l'eau et par conséquent, nouvelle conception des processus de production ou des délais (p. ex., dans la production agricole) - Amortissements, préretraites des actifs existants et relocalisation des opérations et des fournisseurs affectant les coûts des matières premières (p. ex., transport)

^o Cette situation s'est déjà produite sur le Rhin, en Allemagne, en 2018 : les activités de transport ont été interrompues en raison du bas niveau du fleuve et ce phénomène a affecté l'approvisionnement en matières premières de certaines grandes sociétés chimiques.

	Risques	Impacts potentiels sur la situation financière et l'activité de l'entreprise
Politique et juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Changements dans la législation B - Réglementation plus stricte (émergente) relative aux droits sur l'eau, aux autorisations et allocations (restrictions limitant l'obtention de quantités d'eau suffisantes et dues à des réglementations conçues pour alléger la pression sur les ressources hydriques) B C L - Augmentation du prix de l'eau - Renforcement des obligations de publication d'informations - Mandats et réglementations concernant les produits et services existants - Exposition à des sanctions et à des contentieux (p. ex., déversement d'effluents polluants nuisibles à la santé humaine et à celle des écosystèmes ou violation de droits sur l'eau, d'autorisations ou d'allocations) C B - Non-conformité avec la législation C - Gouvernance inefficace (de l'eau) B - Absence ou déficience dans la gouvernance de l'eau transfrontière et la coopération se traduisant par une réduction de la disponibilité de l'eau, p. ex. en raison d'une augmentation de l'utilisation de l'eau de la part des pays en amont B C - Conflits liés à l'eau (p. ex., dans les bassins hydrographiques transfrontières dont les pays limitrophes ne coopèrent pas) B C L - Infrastructures inexistantes, infrastructures anciennes et défectueuses n'étant pas correctement entretenues en raison d'une insuffisance des investissements (dans les infrastructures grises ou vertes, telles que les solutions basées sur des facteurs naturels)^p B 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du coût des opérations et des intrants de production - Augmentation des frais de personnel (rédacteurs de rapports) et des activités de contrôle (p. ex., nouveaux capteurs pour la collecte des données) requis pour les travaux de reporting - Baisse des revenus causée par une diminution de la capacité de production provoquée par un accès limité à l'eau - Augmentation des coûts et/ou baisse de la demande de produits et services découlant de sanctions et de procès - Sanctions dues au non-respect des réglementations - Perte de revenus ou détérioration de la valorisation des actifs due à la perte d'une autorisation d'exploitation causée par un litige et/ou une action directe émanant du régulateur pour non-conformité - Perturbation des opérations ou de l'approvisionnement due à une accessibilité réduite à l'eau provoquée par une mauvaise gouvernance de l'eau transfrontière ou des infrastructures déficientes
Marché	<ul style="list-style-type: none"> - Préférences des clients allant vers des produits fabriqués en consommant moins d'eau (p. ex., alimentation, textile) - Volatilité des prix de l'eau - Augmentation des coûts des matières premières (p. ex., intrants consommant beaucoup d'eau dont le prix a augmenté en raison de la rareté de l'eau) C 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la demande de produits et services - Augmentation des coûts de production - Perturbations de la chaîne d'approvisionnement
Technologie	<ul style="list-style-type: none"> - Transition vers des technologies économes en eau et plus propres (pour l'eau) - Substitution des produits et services actuels par des options utilisant moins d'eau ou dégageant des émissions plus propres - Accès insuffisant aux données ou accès à des données de mauvaise qualité - Échec des investissements dans de nouvelles technologies - Technologies d'adaptation liées à l'eau nécessaires pour faire front aux nouvelles conditions eau-climat et aux scénarios futurs (p. ex., protection contre les inondations) C 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses en recherche et développement de nouvelles technologies alternatives - Investissements de capitaux dans le développement de technologies - Augmentation du coût des opérations et des matières premières (p. ex., consommation énergétique accrue) requises pour atteindre les objectifs eau (absence d'étude environnementale intégrée)

^p Les [Orientations générales d'utilisation de Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#) publiées par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) proposent un cadre de vérification, conception et mise à l'échelle de solutions fondées sur la nature. Ces orientations ne portent pas exclusivement sur l'eau mais enjoignent les sociétés de commencer à réfléchir à une approche intégrée de la gestion de l'eau et à analyser les interconnexions des différents écosystèmes dans leurs cadres respectifs.

	Risques	Impacts potentiels sur la situation financière et l'activité de l'entreprise
Image de marque	<ul style="list-style-type: none"> - Changement d'opinion du consommateur vis-à-vis de l'organisation/la marque par suite des activités de gestion de l'eau ou de leur absence - Stigmatisation du secteur - Perceptions et inquiétudes des parties prenantes liées à l'utilisation des ressources en eau par l'organisation (p. ex., inquiétudes relatives aux nouveaux polluants) - Risques d'atteinte à l'image dus à la violation des droits sur l'eau à travers les opérations - Couverture médiatique négative - Licence sociale d'exploitation⁴⁴ B 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la demande et des achats de produits et services - Grève des travailleurs (en cas d'endommagement des ressources hydriques utilisées par les communautés locales) - Perte de la licence d'exploitation (p. ex., après des protestations de la part des communautés) - Les risques dus à la licence sociale peuvent entraîner le blocage des actifs
	Opportunités	Impacts potentiels sur la situation financière et l'activité de l'entreprise
Efficacité des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Transition vers des produits plus efficaces et économes en eau - Augmentation de la réutilisation et du recyclage de l'eau - Réduction de l'utilisation et de la consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des coûts d'exploitation - Réduction de l'exposition à la volatilité du prix de l'eau - Diminution de la dépendance à l'eau et augmentation de la résilience face aux potentielles pénuries d'eau
Produit et service, et marché	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de produits et services exigeant moins d'eau - Création de solutions d'adaptation eau-climat et d'assurance contre les risques C - Capacité à diversifier les activités de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la résilience grâce à la diversification de l'activité - Accès à de nouveaux marchés grâce à des produits et services exigeant moins d'eau - Meilleure couverture et accès aux assurances pour les nouveaux actifs qui l'exigent - Utilisation d'avantages incitatifs fournis par le secteur public
Avantages financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à des prêts indexés sur la durabilité - Accès aux fonds pour le climat C - Obligations vertes - Incitations pour les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès aux financements et aux prêts
Résilience	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des ressources en eau et des activités de l'entreprise - Participation à des programmes et adoption de mécanismes d'efficacité de l'eau, de recyclage et d'économie circulaire - Amélioration des activités de suivi liées à l'eau et meilleure disponibilité des données - Adoption d'une approche « paysagère » de la gestion de l'eau et mise en œuvre de solutions reposant sur la nature B 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la stabilité de l'entreprise - Continuité de l'activité et de la chaîne d'approvisionnement - Baisse des coûts des immobilisations
Image de marque et relations avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement collaboratif avec les parties prenantes pour résoudre les enjeux de l'eau B - Amélioration de l'état des ressources et écosystèmes hydriques sur lesquels l'organisation s'appuie (p. ex., reconstitution de la ressource grâce à l'amélioration des opérations ou remise en état de l'écosystème) B L 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'image de marque parmi les parties prenantes qui partagent les mêmes ressources en eau - Amélioration de la stabilité des opérations et des conditions de travail

Comme d'autres risques et opportunités auxquels les entreprises sont confrontées dans le monde moderne et interconnecté, ceux et celles qui sont liés à l'eau exigent un examen attentif, sur l'ensemble des sites et tout au long de la chaîne de valeur, avec des horizons temporels différents et de possibles trajectoires vers le futur. C'est pourquoi les approches de la gestion du risque, l'analyse des horizons, les prévisions, les tests de sensibilité et l'analyse de scénarios, qui est abordée ci-après en rapport avec la REQ-06, font partie des outils pratiques qui peuvent orienter les entreprises dans leur évaluation des risques et des opportunités.

1. Détailler les risques et les opportunités

Lors de la présentation d'informations sur les risques et les opportunités importants liés à l'eau dans le rapport annuel, une description précise indiquant leurs caractéristiques clés et expliquant leur pertinence pour l'organisation, fournit des informations utiles aux investisseurs. En ce qui concerne les caractéristiques d'un reporting de haute qualité, il est indispensable de tenir dûment compte du moment et du lieu où il est possible que le risque ou l'opportunité se matérialise, en précisant s'il/elle concerne un domaine spécifique de l'entreprise, une région ou un site particulier et des horizons temporels, par exemple. Les **causes et les sources** des risques et opportunités liés à l'eau et leurs **conséquences** pour l'entreprise (sur les opérations, la chaîne de valeur, le modèle économique et les résultats financiers) devraient être décrites et rattachées aux dépendances identifiées dans la REQ-02, aux sources des impacts et aux indicateurs connexes de la REQ-04 et à la performance de la REQ-05. Par exemple, du point de vue du risque, les indicateurs sur les captages d'eau et leur qualité sont pertinents, car c'est sur cette quantité d'eau que reposent les opérations de l'entreprise (indépendamment du fait que l'eau soit ensuite reversée en totalité ou en partie dans l'environnement), ainsi que sur la disponibilité et la qualité de l'eau du bassin hydrographique de l'exploitation (c'est-à-dire sur la possibilité de capter la quantité d'eau nécessaire). Les informations relatives aux risques et opportunités liés à l'eau doivent mentionner et donner des détails sur les points suivants :

- les **méthodes d'évaluation**, notamment les outils utilisés (voir [Outils d'évaluation des risques liés à l'eau](#)), les périodes et catégories de risques prises en compte, ainsi que des détails sur l'analyse de l'importance relative et sur l'intégration dans l'analyse de risque globale de l'entreprise ;
- les spécificités géographiques et les **éléments spécifiques au contexte**, tels que la géographie, le climat (c'est-à-dire les régimes de précipitations et la saisonnalité), l'état des ressources en eau, la réglementation et la situation socio-économique

(p. ex., taux de pauvreté, de chômage, conditions liées aux facteurs WASH - eau, assainissement et hygiène), ainsi que les enjeux des parties prenantes concernant l'eau. Il est utile de classer les sites d'opérations et les fournisseurs en fonction des différents niveaux de risques (p. ex., ventiler les domaines d'opérations selon que le risque lié à l'eau est élevé, moyen ou bas), ainsi que de définir les classes de risques utilisées (p. ex. en faisant référence aux outils existants – voir [Outils d'évaluation des risques liés à l'eau](#)) ;

- **variabilité** à court, moyen et long terme. Il est important que les entreprises expliquent quand elles prévoient que les risques et opportunités se matérialisent et comment ils pourraient évoluer au cours des périodes examinées, en soulignant les principales différences avec les conditions historiques. L'évolution temporelle des impacts liés à l'eau variant d'une organisation à l'autre, les présentes recommandations ne définissent pas de calendrier car cela pourrait faire obstacle à la prise en compte de la part de l'organisation de risques et opportunités spécifiques à ses activités. Les rédacteurs sont invités à décider comment définir leurs propres calendriers en fonction des secteurs et des régions dans lesquelles ils opèrent et des risques liés à l'eau qu'ils encourent. Une bonne pratique consiste à prendre en compte les limites hydrologiques temporelles dans un bassin donné (saisonnalité, retour périodique d'événements hydrologiques tels que des inondations, etc.) en combinaison avec des projections de différents scénarios climatiques futurs, afin de transmettre les incertitudes et les séries d'impacts futurs possibles. En effet, le changement climatique défie l'analyse des risques et opportunités liés à l'eau car il est probable que les futures conditions hydrologiques soient sensiblement différentes de celles connues par le passé. En outre, des
- **scénarios** examinés dans l'évaluation des risques et décrivant les vecteurs susceptibles d'influencer les interactions activité-eau ont été inclus, par ex. réglementations, catalyseurs socio-économiques et vecteurs environnementaux tels que le changement climatique. Ces informations sont interconnectées avec l'analyse de scénarios communiquée dans le cadre de l'exigence REQ-06.

Lorsque les risques liés à l'eau se recoupent avec d'autres risques dus à l'activité et à l'environnement et s'y cumulent (c'est-à-dire les risques cumulés), les entreprises doivent adopter la prudence et expliquer de telles connexions et feed-backs.

2. Quantification et impacts sur la situation financière

Les présentations d'informations utiles à la prise de décision établiront également les conséquences des risques et opportunités importants liés à l'eau pour l'entreprise et, si possible, les quantifieront en fonction des **calendriers correspondants**. Pour que le lecteur puisse évaluer les risques ou opportunités, l'entreprise doit lui présenter les hypothèses et les chiffres essentiels (p. ex. valeur actuelle de l'actif ou flux de revenus concerné(e)) ainsi que les incertitudes qui entourent les chiffres financiers, en particulier si la taille du risque ou de l'opportunité varie considérablement dans le temps. De plus, le rapport annuel doit être conçu de sorte que le lecteur puisse naviguer des risques et opportunités vers les politiques et stratégies élaborées pour les gérer, tel que la REQ-02 le préconise.

3. Connexion des informations

De plus, bien que le cadre CDSB ne définisse pas d'exigences spécifiques de reporting, le Principe 3 encourage les organisations à expliquer si et dans quelle mesure les questions liées à l'eau se rapportent à d'autres informations et résultats figurant dans le rapport annuel. La REQ-03 explique qu'il convient d'établir les liens avec le reporting sur les processus et les systèmes traitant les risques et opportunités. Par exemple, les utilisateurs du rapport devraient pouvoir comprendre comment les questions relatives à l'eau ont été incorporées dans les systèmes existants d'identification et de classification des risques, et si les systèmes ont été adaptés pour prendre en compte les caractéristiques des dites questions. Lors du reporting d'informations relatives aux risques et opportunités importants liés à l'eau, il est crucial d'expliquer comment les organisations tiennent compte des problèmes à court, moyen et long terme dans les systèmes de gestion du risque en lien avec les présentations d'informations préconisées dans la REQ-02. De plus, les systèmes utilisés pour identifier les risques et opportunités liés à l'eau évolueront au cours des prochaines années et permettront de mieux comprendre le lien entre l'eau et les questions environnementales, réglementaires, socio-économiques et technologiques dans les différents bassins. Le fait d'exposer la façon dont l'organisation développe et adapte ces systèmes (en faisant également le lien avec les REQ-01 et REQ-02), démontre que sa gestion est réactive et efficace.

Exemples de bonnes pratiques

1. BHP ([Rapport annuel 2020](#)) a évalué les risques liés à l'eau dans les bassins et les régions maritimes dans lesquels la société opère, en tenant compte des interactions environnementales, avec les communautés et avec les tierces parties, conformément à un cadre qui lui est spécifique (page 25). Elle énonce, parmi les principaux facteurs de risques liés à l'eau : les menaces physiques eau-climat (impact sur les actifs tels que les infrastructures hydrauliques, concurrence accrue pour l'eau et réglementation de l'eau), l'intégrité des actifs et les installations de stockage de résidus, ainsi que la performance des tiers (sous-traitants dont les opérations peuvent perturber l'accès à l'eau de la communauté, p. ex. la contamination de l'eau potable) (pages 30 à 40).

2. Danone, dans son [Document d'enregistrement 2019](#) (page 24), intègre les risques liés à l'eau dans la catégorie du changement climatique (p. ex. la dégradation de l'eau souterraine pourrait impacter les opérations et les relations des filiales avec les parties prenantes locales) et dans les changements réglementaires (p. ex., législation environnementale sur l'utilisation de l'eau). Par ailleurs, l'analyse de risque (page 143) fait ressortir la bonne gestion de l'eau comme thème prioritaire. Les risques liés à l'eau sont spécifiquement évalués à l'aide d'une combinaison de trois outils (Aqueduct Water Risk Atlas du WRI, Water Risk Filter du WWF et Local Water Tool de GEMI) et d'un processus d'audit (page 166). Cette évaluation est utilisée pour expliquer l'élaboration de la politique dans le domaine de l'eau.

3. Coca Cola, dans le [Rapport d'activités et ESG 2020](#) (page 21) décrit de manière concise la méthodologie adoptée pour évaluer les risques liés à l'eau. Les résultats sont résumés dans un tableau clair qui montre les différentes catégories de risques (physique, réglementaire et d'atteinte à l'image) et les impacts liés aux activités tout au long de la chaîne de valeur (divisée en chaîne d'approvisionnement, opérations et marchés).

Outils d'évaluation de l'état de l'eau et des risques connexes

L'utilisation des outils actuels d'évaluation de l'état de l'eau et des risques connexes dans les bassins où sont situés les opérations, l'approvisionnement et le marché, peut renseigner et étayer l'analyse d'importance relative de la société.

Les sociétés utilisent essentiellement les outils suivants : [Aqueduct](#) du World Resources Institute (WRI), [Water Risk Filter](#) du WWF, l'outil [India Water tool](#) du WBCSD, l'outil [Water Footprint Assessment Tool](#) du Water Footprint Network et l'outil [The Local Water Tool \(pour le pétrole et le gaz\)](#) de GEMI. Ces outils adoptent différentes méthodologies et hypothèses, fournissent différents niveaux de stress hydrique et de risques et couvrent différentes régions dans le monde.

Le rapport du WBCSD et du WWF, « [Right tool for the job: Tools and Approaches for Companies and Investors to Assess Water Risks and Shared Water Challenges](#) » ([L'outil adapté à la tâche : Outils et approches permettant aux entreprises et aux investisseurs d'évaluer les risques liés à l'eau et les enjeux communs de l'eau](#)) et le rapport de l'IPIECA « [Water risk assessment in the oil and gas sector: an overview](#) » ([Évaluation des risques liés à l'eau dans le secteur pétrolier et gazier : un aperçu](#)), présentent et comparent certains de ces outils (voir en annexe, page 5). Il est également possible d'améliorer la précision des résultats en associant ces outils à des outils en temps réel (qui incluent, p. ex., le suivi médiatique en temps réel pour les risques d'atteinte à l'image), des outils d'observation de la terre et des outils de télédétection pour les risques en matière de quantité et de qualité de l'eau.

D'autres outils permettent d'examiner le lien entre les risques liés à l'eau et les conséquences financières. Par exemple, l'outil [ENCORE](#) aide à comprendre les dépendances de l'entreprise aux biens et services naturels (notamment l'eau) et à analyser comment ces dépendances peuvent constituer un risque pour l'entreprise. D'autres outils tels que le [Water monetizer](#) d'Ecolab et l'outil [Water and Value Tool \(WAVE\)](#) permettent de traduire les risques liés à l'eau en termes monétaires^q.

Concernant les menaces qui pèsent sur le littoral, le rapport [Waterproofing APAC To Avoid Atlantis](#), du CWR (China Water Risk), énumère une liste d'outils d'évaluation des niveaux fluctuants de menaces pour le climat et pour le littoral (p. ex., les inondations côtières).

Enfin, l'[Investor Water Toolkit](#) de la CERES fournit une liste de mesures, cartes, outils et plateformes de recherche pour aider à analyser les risques liés à l'eau. Cette boîte à outils recommande de présenter aux investisseurs trois types d'indicateurs pour leur fournir une analyse complète : (1) mesures ponctuelles offrant des instantanés ou « signaux d'alarme » des risques potentiels liés à l'eau, (2) informations sur la exposition future possible au risque et (3) informations géographiques contextuelles liées à la sécurité des ressources hydriques. Ce toolkit inclut également une [base de données](#) de près de 30 mesures différentes, des cartes, des outils et des plateformes de recherche.

Ces outils sont une ressource utile prête à l'emploi, mais les sociétés doivent (1) comprendre les hypothèses et la méthodologie sur laquelle le ou les outils sélectionnés reposent, (2) combiner plusieurs outils pour réaliser leur étude de risque et (3) intégrer des éléments et informations spécifiques à la société dans cette étude (p. ex., réglementation locale relative à l'eau ou risques dus à un polluant spécifique).

^q Consulter également la norme ISO 14008:2019 - Évaluation monétaire des impacts environnementaux et des aspects environnementaux associés, disponible à l'adresse suivante : <https://www.iso.org/standard/43243.html>

Ressources utiles

1. Les [Datasets and Tools for Context Reporting](#) (Jeux de données et outils pour le reporting contextuel) du CEO Water Mandate, proposent une liste utile de ressources et de termes utilisés dans les évaluations et la comptabilité des risques liés à l'eau.

2. Le [Corporate Water Security Questionnaire](#) (Questionnaire sur la sécurité de l'eau pour les entreprises) du CDP offre un aperçu complet des risques liés à l'eau et des impacts potentiels.

3. La [méthodologie de Water Risk Filter](#) fournit une liste exhaustive des risques physiques, réglementaires et d'atteinte à l'image, liés à l'eau (pages 3 et 4). Le briefing du WWF [Freshwater Risks & Opportunities: An Overview and Call To Action For The Financial Sector](#) (Risques et opportunités liés à l'eau douce : aperçu et appel à l'action pour le secteur financier) explique comment l'eau est à la fois un risque et une opportunité financièrement importants pour les investisseurs. Quant à lui, le rapport du WWF et de l'IFC [The Value of Water: a framework for understanding water valuation, risk and stewardship](#) (La valeur de l'eau : un cadre pour comprendre l'évaluation, le risque et la bonne gestion de l'eau) explique l'évaluation de l'eau, ses risques et les possibilités d'en améliorer la gestion.

4. Cadres illustrant les risques liés à l'eau

- La [carte Water Risk Exposure](#) (exposition aux risques liés à l'eau) du CWR représente les interconnexions entre l'eau, le climat, les risques agrégés (c'est-à-dire urbanisation et actifs agrégés) et les risques réglementaires.

- La figure 2 du rapport du PRI [Growing Water Risk Resilience: An Investor Guide On Agricultural Supply Chains](#) (Renforcer la résilience aux risques hydriques : un guide de l'investisseur sur les chaînes d'approvisionnement agricoles) (source : WWF) représente différents facteurs de risque émanant des opérations et de la situation du bassin, ainsi que leurs implications financières et impacts sur la création de valeur.

5. Vue d'ensemble des risques liés à l'eau par secteur :

- Pour l'industrie des mines et des métaux, le rapport de l'ICMM [A practical guide to consistent water reporting](#) (guide pratique pour un reporting cohérent sur l'eau) (le tableau 9 étaye le descriptif sur les enjeux et les opportunités de l'eau ; les tableaux B.2. et B.3 donnent des exemples de risques et d'opportunités).

- Pour le secteur de l'alimentation et des boissons, le [rapport de la CERES, Feed ourselves thirsty](#) (Nourrir notre soif).

- Pour le secteur des boissons, le rapport de [BIER A Practical Perspective on Managing Water-Related Business Risks and Opportunities in the Beverage Sector](#) (Un point de vue pratique de la gestion des risques et opportunités liés à l'eau dans le secteur des boissons) ; ce rapport est utile pour comprendre l'approche générale de l'identification des risques liés à l'eau.

- Pour le secteur financier, le processus d'analyse de risque du capital naturel (y compris l'eau) présenté dans le rapport [Integrating natural capital in risk assessments: A step-by-step guide for banks](#) (Intégration du capital naturel dans les analyses de risques : un guide étape par étape pour les banques) aide les institutions financières à identifier les risques posés par les dépendances des entreprises à l'égard de l'eau.

6. Le rapport du CWR [Toward Water Risk Valuation](#) (Vers l'évaluation des risques liés à l'eau) présente une analyse des risques liés à l'eau de 10 compagnies énergétiques. Le rapport [Are Asia's Pension Funds ready for Climate Change?](#) (Les fonds de pension asiatiques sont-ils préparés face au changement climatique ?) montre les principaux risques climat-eau interconnectés et sous-jacents, et le rapport [No Water No Growth](#) (Pas d'eau, pas de croissance) présente une analyse intégrée de l'eau et du développement économique de 10 bassins hydrographiques asiatiques. Les résultats soulignent l'importance de la prise en compte du contexte du bassin hydrographique lors de l'évaluation des risques liés à l'eau et de leurs conséquences sur les systèmes économiques.

7. Les normes ISO [14007](#) et [14008](#) et la [norme BS 8632 de la BSI](#) sur la comptabilité du capital naturel peuvent aider à quantifier (à savoir, monétisation) les impacts financiers des risques et opportunités du capital naturel (y compris de l'eau).

8. L'article du DWS [A transformational framework for Water Risk](#) (Un cadre de transformation pour le risque hydrique) explique pourquoi les risques liés à l'eau sont importants et pourquoi il est crucial d'en informer les investisseurs. Il fournit un cadre institutionnel pour aborder le risque hydrique dans toutes les classes d'actifs. Le rapport de South Pole, [Methodology for Water Risk Assessments of Equity Portfolios](#) (Méthodologie pour l'analyse de risque des portefeuilles d'actions), explique aux investisseurs comment ils peuvent analyser et comprendre les risques hydriques dans leurs portefeuilles d'actions, afin d'aligner ces derniers sur les objectifs mondiaux dans le domaine de l'eau.

REQ-04

Sources d'impacts environnementaux

Les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les méthodologies utilisées y parvenir, doivent être présentés pour refléter les sources importantes d'impact sur l'environnement.

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle des mesures et des indicateurs pour les sources d'impacts importants sur l'eau tels que les captages, la consommation et les rejets, en utilisant des mesures absolues et des mesures normalisées ?
- ✓ Explique-t-elle les mesures utilisées, notamment les méthodologies, détails géographiques, degrés d'incertitude et fournit-elle une description qui aide à comprendre les résultats ?
- ✓ Décompose-t-elle et classe-t-elle les mesures par catégories, p. ex en tenant compte des domaines concernés par différents niveaux de risques liés à l'eau ou différentes sources et destinations de l'eau, afin de permettre de mieux les comprendre et de les comparer ?

1. Sources importantes d'impacts sur l'eau

Le cadre CDSB (principe 1) établit que les sociétés devraient présenter les informations environnementales identifiées comme pertinentes et importantes, en incluant les sources importantes d'impacts (sur l'eau) dans leurs rapports annuels. Les sources d'impacts sur l'eau peuvent provenir de l'utilisation de l'eau, des rejets d'eaux usées (dégradation de la qualité de l'eau due aux émissions polluantes), mais aussi de la dégradation des écosystèmes naturels qui garantissent une quantité d'eau de qualité appropriée suffisante pour l'activité (p. ex., à travers les changements d'occupation des sols).

Comme expliqué dans la REQ-02, les sources importantes d'impacts sur l'eau associées aux dépendances, risques et opportunités devraient encourager l'élaboration de politiques, stratégies et objectifs relatifs à l'eau. Les utilisateurs des rapports bénéficieraient toutefois d'une explication de l'évaluation de l'importance relative des sources d'impacts sur l'eau pour l'organisation. Il est possible que les sociétés publient déjà des informations sur les sources importantes à l'origine des impacts sur l'eau et sur d'autres impacts environnementaux dans leurs **rapports sur la durabilité, les réponses du CDP ou les questionnaires d'indexation**. Ces informations publiées peuvent être réutilisées dans le rapport annuel afin de satisfaire aux exigences de la REQ-04

du cadre CDSB ([Annexe 1](#)). Le [Tableau 2](#) propose des exemples de sources potentielles communes à l'origine d'impacts sur l'eau regroupées par interactions directes et indirectes entre l'entreprise et l'eau.

2. Utilisation de mesures quantitatives

L'utilisation de mesures quantitatives pour décrire les sources importantes d'impacts est encouragée. Les mesures idéales doivent être cohérentes avec les lignes directrices du secteur, reconnues dans les dispositions existantes sur le reporting et dans les initiatives internationales, et calculées conformément à des approches acceptées permettant la comparaison et le référencement. Les mesures doivent aussi être représentatives de l'organisation en question : par exemple, les mesures utilisées pour le suivi interne de la gestion et des performances ou pour décrire les impacts financiers liés à l'eau sur l'organisation (p. ex., les coûts des droits d'utilisation de l'eau ou des licences, les investissements en infrastructures, les revenus issus des produits et services utilisant efficacement l'eau). Pour enrichir et compléter la présentation d'informations, les mesures quantitatives devraient être accompagnées d'un exposé expliquant :

- le lien avec d'autres informations publiées dans le rapport annuel, notamment la performance financière (p. ex., les risques et opportunités – opportunités financières découlant d'une réduction de la pollution de l'eau) ;
- le contexte et comment elles vont évoluer vers une performance plus qualitative dans le domaine, par exemple, de la non-conformité aux réglementations relatives à l'eau (p. ex., le pourcentage de sites ne les respectant pas) ou de l'affiliation à des initiatives pour l'eau (p. ex., pourcentage de sites ayant des certifications liées à l'eau) ;
- la sélection des mesures pertinentes. Pour la **qualité de l'eau** en particulier, la pertinence des mesures dépend à la fois du secteur et du site. C'est pourquoi, bien que les lignes directrices sectorielles puissent fournir un soutien, l'analyse des principaux polluants qui affectent les masses d'eau réceptrices présentes sur les sites des opérations ou des fournisseurs compléterait ces informations ;
- la description des effluents traités et non traités, des substances traitées en priorité par l'organisation et des limites de concentrations liées, en particulier dans les bassins dont les effluents ne sont pas réglementés et/ou dont les masses d'eau sont dégradées.

Sources d'impacts sur l'eau	Description	Mesures
DIRECTES		
Utilisation de l'eau (captages et consommation)	L'extraction d'eau (douce) pour la production, les produits, les services (p. ex., eau sanitaire ou eau d'arrosage) ou à des fins de décontamination (p. ex., sol pollué et décontamination d'aquifères) réduit la quantité d'eau disponible dans l'environnement (temporairement ou définitivement) pour le fonctionnement naturel des écosystèmes et pour d'autres utilisateurs de l'eau situés dans le bassin.	<ul style="list-style-type: none"> - Total des volumes de captages d'eau, consommation et rejets (en quantité seulement) - Mesures d'intensité de la consommation et/ou des captages par unité de production, de revenu ou par employé et/ou autres références utiles - Volumes d'eau réutilisée, recyclée, produite ou injectée (p. ex., en production pétrolière), mesures liées à l'efficacité (p. ex., % par rapport au total des captages) et à la réduction des captages ou de la consommation
Rejets d'eau	Modification des caractéristiques physiques (p. ex., température après refroidissement) et/ou chimiques de l'eau due au rejet d'eaux usées dont les concentrations de polluants supérieures aux limites engendrent une dégradation des ressources en eau et des impacts sur les écosystèmes hydriques (également côtiers) et la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'incidents de non-conformité (dus à la violation d'autorisations portant sur la quantité, de normes et de réglementations telles que les limites aux émissions polluantes) entraînant des mesures d'application formelles ainsi que les rejets non autorisés ou non conformes devraient être communiqués - Les concentrations de polluants clés dans les eaux usées (p. ex., hydrocarbures dans le secteur du pétrole et du gaz) éventuellement sélectionnés conformément à des lignes directrices sectorielles ou des réglementations (p. ex., polluants critiques dans une zone spécifique d'opérations) et les indicateurs connexes, p. ex. demande chimique en oxygène (DCO) ou eutrophisation potentielle (due à un excès de nutriments, p. ex. causé par l'utilisation de fertilisants en agriculture).
INDIRECTES		
Changement d'utilisation des sols et de la couverture végétale	Les changements au niveau de la couverture végétale dus à la déforestation ou à l'urbanisation, affectent les processus liés à l'eau tels que l'évapotranspiration, l'interception par la végétation ou l'infiltration dans le sol. À partir d'une quantité de précipitations donnée, ces processus déterminent le bilan eau et, par conséquent, régulent la disponibilité de l'eau dans un bassin hydrographique.	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de la biodiversité et des services écosystémiques liés à l'eau – voir Protocole pour le capital naturel (recommandations pour la biodiversité) ; mesures de la biodiversité de DEFRA⁴⁵ ; Indicateurs européens simplifiés de la biodiversité⁴⁶ ; Indicateurs de biodiversité pour l'entreprise de l'UNEP-WCMC⁴⁷ ; Value Balancing Alliance⁴⁸.
Dégradation des écosystèmes et perte de biodiversité	Les services écosystémiques tels que la régulation de l'eau (en quantité et en qualité) et la protection contre la sécheresse et les inondations sont garantis par les écosystèmes tels que forêts, prairies, zones humides, estuaires et eaux côtières et leur biodiversité. ⁴⁹ La perte ou dégradation de ces écosystèmes et de leur biodiversité peut sérieusement nuire à la fourniture de ces services.	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de changement d'utilisation des sols (p. ex., hectares de forêt, prairies et zones humides perdus à cause de l'urbanisation).

Tableau 2. Exemples courants de sources d'impact sur l'eau décrivant chacune d'elles et comment elles contribuent ou sont liées aux problèmes de l'eau.

3. Contextualisation des mesures liées à l'eau

Les mesures liées à l'eau devraient décrire la relation de l'organisation avec les contextes hydriques dans lesquels elle opère, notamment les conditions environnementales et socio-économiques. Par exemple, les mesures relatives à l'utilisation de l'eau peuvent être contextualisées avec des facteurs tels que la disponibilité et la demande régionales en eau, en adoptant une approche bassin-eau.⁵⁰ Des détails sur les zones à risque où les installations, les fournisseurs et les consommateurs sont situés, aideraient à comprendre la diversification et les priorités accordées aux actions de gestion. Le pourcentage de sites localisés dans les zones à risque et leur part de contribution au niveau de l'ensemble des captages, de la consommation, de la production et/ou des revenus de l'organisation, sont des indicateurs utiles qui associent les sources d'impacts aux risques.

Les captages et la consommation d'eau sont deux mesures que les sociétés divulguent généralement dans leurs rapports sur la durabilité. Les captages représentent la quantité d'eau requise par l'organisation pour opérer. Si pour une raison quelconque, d'origine naturelle, infrastructurelle ou réglementaire, cette quantité est indisponible ou inaccessible, l'organisation ne peut pas opérer. La présentation de mesures sur les captages dans les zones à risque fournit des informations quantitatives sur les risques opérationnels de l'organisation. Le consommateur d'eau illustre l'impact réel d'une organisation sur la quantité de ressources hydriques du bassin et sur celui d'autres utilisateurs (en aval) de l'eau.⁵ Les mesures de la consommation fournissent des informations (1) concernant les impacts de l'organisation sur les ressources en eau, sur les autres parties prenantes et (2) sur les risques d'atteinte à l'image de marque, en particulier dans les zones à risque.

En dehors des facteurs géographiques, les mesures de l'utilisation ou de la pollution de l'eau se produisant au cours de saisons caractérisées par une faible disponibilité de l'eau, illustreraient les impacts et la performance de la société en matière d'atténuation des risques dus à la variabilité de l'eau dans l'année et/ou sur plusieurs années (p. ex., les tendances du régime de précipitations et du niveau de la surface phréatique sur un cycle hydrologique de plusieurs années). Par exemple, la consommation d'eau au cours de la saison sèche peut être pertinente pour les sociétés agro-alimentaires qui s'efforcent de réduire le risque dû à une pénurie d'eau pour les récoltes.

Finalement, les indicateurs qui soulignent les contributions de l'organisation aux conditions sociétales liées à l'eau, p. ex. le prix payé pour l'eau consommée par rapport au « juste » prix, mais également le pourcentage de sites disposant d'un mécanisme WASH pleinement fonctionnel pour les employés situés dans les zones ayant un accès limité à l'eau propre, peuvent clarifier les bénéfices de l'intendance de l'eau et de la gestion connexe, en particulier dans les zones à risque.

4. Informations utiles à la prise de décision

Lors de l'établissement de rapports sur les sources importantes d'impacts sur l'eau, il convient d'établir quel type de données constitue des informations utiles à la prise de décision : cohérence, comparabilité, clarté et vérifiabilité, tel que le déterminent les principes 4, 5 et 6 du cadre CDSB (voir le rapport du CDSB, [Decision-useful climate-related information for investors - What, Why & How?](#) (Informations liées au climat utiles à la prise de décision pour les investisseurs - Quoi, pourquoi, comment ?). Dans le cadre de ces caractéristiques clés, l'applicabilité des mesures et indicateurs choisis pour informer des sources importantes d'impacts sur l'eau, tels que les normes sectorielles et/ou nationales ou régionales de reporting, doit être prise en compte.

De plus, les résultats doivent être communiqués en termes absolus et en **termes d'intensité**, en utilisant des mesures de revenu de l'organisation et/ou de résultats non financiers (p. ex., une unité standard de produit ou de service) appropriées pour normaliser les résultats. Cela aide à effectuer des **analyses comparatives** des sociétés et permet également aux investisseurs de comprendre les implications de l'eau par rapport à la stratégie d'entreprise. Dans ce but, il est fondamental de donner des définitions claires des flux d'eau impliqués (p. ex., la consommation) et de décrire les méthodes comptables. De surcroît, les sociétés devraient s'assurer de ne pas synthétiser les résultats issus des sources importantes d'impacts sur l'eau avec ceux d'éventuelles activités d'atténuation, telles que les mécanismes de circularité de l'eau (p. ex., réutilisation et recyclage) et les mesures d'efficacité associées. Ces derniers peuvent être communiqués lorsqu'ils sont pertinents et importants, mais ils doivent alors s'accompagner de définitions claires des mesures et méthodes comptables utilisées, distinctes de celles des sources importantes d'impact (p. ex., consommation ou captages), sous peine d'induire en erreur le lecteur du rapport (p. ex., le fait d'utiliser uniquement le pourcentage d'eau réutilisée peut être trompeur si aucun détail comptable n'est fourni).

Monétiser les flux d'eau et les mesures associées peut aider à comprendre les aspects financiers liés à l'eau.

⁵ L'eau consommée ne retourne pas dans le bassin dans lequel elle a été prélevée.

5. Désagrégation et catégorisation

À des fins d'amélioration de la comparabilité et de la compréhension, il peut être utile de ventiler et de catégoriser les résultats pour mieux évaluer l'impact et le communiquer avec les résultats globaux. Les résultats peuvent être désagrégés en fonction des types d'eau (p. ex., eau douce, eau de mer), des sources et des destinations de l'eau (p. ex., surface, souterraine, eau de mer, eau de pluie, fossile ou non renouvelable), des régions (p. ex., classées selon différents niveaux de risques liés à l'eau), des activités de l'entreprise ou des phases de la chaîne de valeur. Par exemple, dans le cadre d'une consommation significative de volumes d'eau au sein de zones à risque, il serait utile aux utilisateurs du rapport de consulter les résultats de performance ventilés par zone (p. ex., la consommation d'eau dans des zones touchées par un risque élevé ou très élevé lié à l'eau, ou par la rareté de l'eau), particulièrement si ces résultats sont associés à des objectifs spécifiques et à leur gestion.

6. Justification du choix et détails méthodologiques

Dans le reporting de résultats relatifs aux sources importantes d'impacts sur l'eau, il est utile de fournir de brèves explications concernant la pertinence du choix des mesures, des facteurs d'intensité et des moyens de désagrégation. Étant donné que ces explications justifient également le reporting sélectif sur l'impact de l'entreprise, elles inspirent encore plus de confiance dans les données communiquées. De plus, le fait d'exposer clairement les méthodologies utilisées pour préparer les présentations d'informations ne fera que renforcer la validité et l'utilité des résultats. La description doit fournir des définitions des différents termes liés à l'eau et des détails sur les flux exprimés en mesures absolue d'intensité et d'efficacité, tels que les captages, rejets et consommation. Les différentes catégories décomposées doivent également être clairement définies et tout outil et base de données utilisés doivent être mentionnés. Finalement, souligner et expliquer aux utilisateurs du rapport les incertitudes et les lacunes contenues dans les données sur l'eau ou les modifications appliquées aux méthodes et hypothèses utilisées peut éviter des confusions ou des méprises.

Exemples de bonnes pratiques

1. Kering, dans son [Document d'enregistrement universel 2019](#), décrit les huit catégories d'indicateurs environnementaux utilisés pour évaluer les impacts environnementaux du groupe. Deux catégories sont concentrées sur l'eau (consommation et pollution) et leurs résultats sont présentés sous forme d'unités volumétriques (page 132 et d'unités monétaires (pages 149 à 152).
2. Olam, dans son [rapport annuel 2019](#), établit les liens entre l'eau et les indicateurs financiers (Rapport sur la stratégie, page 139) utilisés pour évaluer la valeur économique totale de la consommation d'eau dans toutes les installations de traitement du cacao situées dans huit pays (c'est-à-dire en appliquant à l'eau des valeurs spécifiques liées au contexte).
3. Heineken, dans son [rapport annuel 2019](#), fournit des chiffres sur la consommation d'eau dans les zones soumises au stress hydrique (page 125).
4. TSMC, dans son [rapport annuel 2020](#), publie des mesures financières liées à l'eau (pages 134 et 135). Elles illustrent les coûts du contrôle de la pollution, des investissements dans la conservation des ressources, de la formation, du système de gestion et de certification des dépenses, les frais de mesure des impacts et de suivi et les bénéfices tirés des économies en eau.

Ressources utiles

1. Le rapport [Measuring Stakeholder Capitalism: Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation](#) (Mesurer le capitalisme des parties prenantes : vers des mesures communes et un reporting cohérent de la création de valeur durable) fournit la liste des mesures de base liées à l'eau (utilisation et pollution) et définit les variables de l'eau prises en compte dans les mesures. Il justifie également le choix des mesures.
2. Bon nombre des plus grandes entreprises de la planète communiquent déjà des informations et des données au CDP par l'intermédiaire du [Corporate Water Security Questionnaire](#) (Questionnaire sur la sécurité de l'eau pour les entreprises) sur les sources importantes d'impact sur l'eau. Les soumissions au CDP peuvent être une base utile et bien structurée pour élaborer les présentations d'informations annuelles en réponse à l'exigence REQ-04, ainsi qu'à d'autres exigences du cadre CDSB telles que celles applicables à la gouvernance, aux stratégies et objectifs et aux perspectives.
3. La [matrice d'importance relative](#) et les [normes sectorielles](#) de SASB identifient un ensemble de base de questions importantes liées à l'eau pour chaque secteur et proposent des mesures pour présenter les informations de façon cohérente et comparable.
4. Les normes GRI 303 de présentation d'informations sur l'eau et les effluents décrivent des mesures de base de l'eau et des méthodes de décomposition (p. ex., différentes sources d'eau).
5. Des recommandations sectorielles peuvent être fournies dans des [documents](#) et des [outils](#) issus d'initiatives sectorielles, telles que la [Sustainable Apparel Coalition](#) et la ZDHC pour le secteur du textile et de l'habillement, ou le [BIER](#) pour le secteur des boissons.
6. Le [Water accounting framework for the Australian minerals industry](#) (Cadre de comptabilité de l'eau pour le secteur australien des minerais) propose une approche flexible permettant d'obtenir des mesures d'eau qui peuvent être utilisées pour comparer les performances.
7. Le Life Cycle Initiatives de l'UNEP a créé des [facteurs régionalisés](#) pour analyser les impacts liés à la consommation d'eau.
8. Le WBCSD et l'outil BIER sur la [Water Circularity Metric](#) (Mesure de la circularité de l'eau) et le [rapport connexe](#) offrent des éclaircissements sur la *gestion circulaire de l'eau* et les indicateurs connexes à l'échelle du site et proposent un outil basé sur les scénarios qui aide les utilisateurs à mesurer, à fixer des objectifs et à suivre les progrès de la gestion circulaire de l'eau.
9. Le rapport [Methodology Impact Statement Focus: Environment \(Version 0.1\)](#) (Focus méthodologie, impact, déclaration : environnement), de Value Balancing Alliance, fournit des méthodes d'analyse des impacts et d'évaluation monétaire de la consommation et de la pollution de l'eau.

REQ-05 Performance et analyse comparative

Les présentations d'informations doivent inclure l'analyse des informations fournies en vertu de la REQ-04 comparées à tout objectif de performance fixé et être accompagnées des résultats présentés lors des exercices précédents.

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Fournit-elle les données historiques appropriées pour expliquer les résultats communiqués dans la REQ-04 concernant les impacts importants de l'eau, afin de permettre une comparaison utile, incluant des détails sur les zones à risque ?
- ✓ Contextualise-t-elle la performance avec des points de référence, des objectifs et d'autres critères utilisés pour évaluer les progrès ?
- ✓ Explique-t-elle les tendances majeures en citant les vecteurs du changement (par exemple, stratégies relatives à l'eau ou évolution de l'activité) qui se trouvent (ou non, p. ex. changements réglementaires) sous le contrôle de l'organisation ?

Pour offrir aux utilisateurs du rapport une bonne comparabilité entre les performances actuelles et antérieures des sources importantes d'impacts sur l'eau, les sociétés doivent s'assurer qu'elles présentent le nombre adéquat de points de données historiques. Selon le principe 2 du cadre CDSB, les présentations d'informations doivent inclure « toute l'information nécessaire à la compréhension du sujet qu'elles prétendent traiter et n'omettre aucun détail pouvant fausser l'information ou induire les utilisateurs en erreur ». Des fenêtres de données étroites ou intermittentes à plus long terme ne conviennent pas pour la comparaison et la prise de décision, car elles peuvent par exemple masquer les tendances réelles de l'impact. Certains utilisateurs ne pourront pas mesurer l'impact et la performance à plus long terme parce qu'ils ne collectent pas les données depuis suffisamment longtemps. Cette possibilité doit leur être expliquée si elle risque de gêner leur compréhension des rapports. De plus, les techniques de collecte et de traitement des données doivent être cohérentes pour permettre la comparaison et une bonne compréhension de la performance. Dans bien des cas, ces techniques sont modifiées pour améliorer la précision ou satisfaire à de nouvelles normes. Si les méthodes sont modifiées, de nouveaux états doivent être produits, comme le recommande la REQ-10 du cadre CDSB, pour attirer l'attention sur ces modifications et les expliquer.

Si des objectifs ont été fixés en matière de sources importantes d'impacts sur l'eau, il est utile de reformuler l'ambition globale et le point de départ, en expliquant au lecteur si les objectifs font partie d'une initiative ou d'un programme de l'entreprise ou s'ils sont associés à des ambitions nationales ou internationales plus générales. De tels objectifs constituent un moyen efficace de fournir une analyse de la performance en matière de réduction de l'impact sur l'eau. Il serait utile de donner des détails sur la performance et les progrès dans les zones à risque, mais aussi dans les zones qui subissent des changements significatifs, notamment d'utilisation des sols (p. ex., urbanisation et déforestation), de réglementation et une augmentation de la population.

En expliquant les tendances, les sociétés devraient attirer l'attention du lecteur sur les impacts des initiatives environnementales et des actions de gestion, sur les évolutions plus générales de l'entreprise (p. ex., changements de stratégie, acquisitions, cessions) et sur d'autres vecteurs de changement **internes à l'organisation**, tels que les modifications de méthodologie (p. ex., modifications des objectifs ou de la couverture des données). Par exemple, un pic d'utilisation de l'eau peut être le résultat d'un rachat significatif, et une chute des extractions provenir d'une optimisation de l'efficacité de l'eau. D'autres facteurs naturels ou anthropiques **hors du contrôle de l'organisation** (p. ex., changements réglementaires) peuvent influencer de telles tendances. De telles explications doivent tenter d'illustrer un impact plus holistique sur l'eau, tout en reliant les différents aspects du rapport de l'entreprise.

Ressources utiles

1. L'étape 4 de la norme [AWS Standard v2.0](#) aide les sociétés à analyser leur performance par rapport aux mesures adoptées pour mettre en œuvre la gestion de l'eau et à utiliser ces données pour justifier les itérations suivantes du plan de gestion de l'eau.
2. Concernant la description des progrès par rapport aux objectifs, les [normes GRI sur l'eau et les effluents \(303\)](#) renvoient à la [clause 1.5 de la GRI 103 : Management Approach](#) (Approche de la gestion). Cette clause exige des informations sur les données de base et le contexte servant à fixer les objectifs, les délais prévus de réalisation de ces objectifs et s'ils sont d'application obligatoire (basé sur la législation) ou volontaire.
3. Le [A practical guide to consistent water reporting](#) (guide pratique pour un reporting cohérent sur l'eau) de l'ICMM comprend des suggestions de mesures, de catégories de qualités de l'eau et de niveaux de risques liés à l'eau, utiles pour les sociétés du secteur des mines et des métaux lorsqu'elles présentent leur performance liée à l'eau.

Exemples de bonnes pratiques

1. Diageo, dans son [rapport annuel 2019](#) résume la performance de la société en matière de gestion de l'eau dans un tableau qui comprend les objectifs, les KPI et une brève description des progrès vers la réalisation des objectifs (page 56). Des séries chronologiques de KPI sont fournies et décomposées par région (pages 12 et 57).
2. BHP, dans son [rapport annuel 2020](#), résume la performance annuelle avec des explications concises qui décrivent les principales réalisations relatives aux piliers de gestion de l'eau de la société (page 326).
3. Carlsberg, dans son [rapport annuel 2019](#), présente une synthèse concise et exhaustive de la performance de la société en matière d'eau, en établissant le lien avec l'objectif et les données de bases connexes et avec les principales mesures de gestion ayant contribué aux résultats (page 29).

REQ-06 Perspectives

La direction devra synthétiser ses conclusions relatives aux effets des impacts environnementaux, des risques et des opportunités sur la performance et la place futures de l'organisation.

Liste de contrôle de la présentation des informations

La présentation des informations :

- ✓ Explique-t-elle les effets probables des impacts, risques et opportunités futurs liés à l'eau, ainsi que de la stratégie de l'eau sur la performance et la résilience de l'organisation, en tenant compte des tendances réglementaires, des tendances des marchés et des changements environnementaux ?
- ✓ Identifie-t-elle et explique-t-elle les horizons temporels utilisés pour le reporting sur les perspectives de l'entreprise ?
- ✓ Explique-t-elle les techniques, telles que l'analyse de scénarios, utilisées pour déterminer les perspectives, en incluant les méthodes, scénarios et hypothèses employés, ainsi que les lacunes et incertitudes potentielles ?

La REQ-06 du cadre CDSB encourage les sociétés à présenter une synthèse tournée vers l'avenir qui permette aux utilisateurs des rapports de comprendre comment les risques, opportunités et impacts liés à l'eau de l'organisation affectent ou affecteront sa capacité à exécuter sa stratégie, à innover et à créer de la valeur sur les horizons temporels. Conformément au principe 7 du cadre CDSB, les informations fournies en vertu de l'exigence REQ-06 devraient s'appuyer sur les informations communiquées conformément aux cinq premières exigences de reporting du cadre et les synthétiser de manière à les tourner vers l'avenir. En pratique, la REQ-06 devrait fournir aux investisseurs une image complète de la façon dont la gouvernance, la stratégie, la gestion et les risques et opportunités, actuels et potentiels liés à l'eau, sont susceptibles d'influencer la performance et la place de l'organisation.

Compte tenu des périodes sur lesquelles les risques liés à l'eau vont se manifester, du caractère non linéaire et potentiellement brutal de l'impact possible et des multiples systèmes interconnectés qui génèrent des risques et des opportunités liés à l'eau pour les sociétés, l'analyse de scénarios est une méthode particulièrement utile pour que ces dernières comprennent mieux leur potentiel et communiquent ce type d'informations aux investisseurs. L'analyse de scénarios est un outil qui permet d'évaluer et de renforcer la résilience au sein des systèmes environnementaux, économiques et sociaux qui sont en jeu.

1. Analyse de scénarios

L'analyse de scénarios peut être effectuée de plusieurs manières, notamment via la consultation d'experts internes et externes ou l'analyse scientifique, afin de mieux comprendre les questions complexes liées à l'eau. Cet exercice peut être quantitatif ou plutôt qualitatif. Aucune formule spéciale ou correcte ne permet de le faire. Il consiste au contraire en un processus d'analyse d'une série de futurs potentiels qui comprend l'organisation, ses dépendances et sa résilience stratégique, dans le cadre des différentes forces impulsant chacun de ces futurs. L'analyse d'une série de situations futures liées à l'eau et de leurs conséquences pour l'activité, permettra de découvrir des informations importantes pour les sociétés et pour les utilisateurs de leurs rapports. Analyser des scénarios d'avenirs liés à l'eau est un exercice complexe et approfondi car, idéalement, il devrait prendre en compte un ensemble de vecteurs qui influencent à la fois la **demande en eau** émanant des différentes activités de l'homme (par exemple, les opérations de l'entreprise, la population, les mécanismes réglementaires) et l'**offre en eau** d'un bassin, qui dépend des régimes de précipitations et d'autres conditions climatiques, mais aussi de l'état des écosystèmes et de l'occupation et l'utilisation des sols.

Les pratiques courantes se concentrent sur les résultats liés à l'eau provenant de l'analyse de scénarios liés au climat. Dans cette analyse, une série de différents niveaux de réchauffement (p. ex., 1,5, 2, 3 et plus de 4 °C) et de différentes transitions (p. ex., drastique de 1,5 °C, relativement plus graduelle de 2 °C, limitée grâce à la technologie à 1,5 °C) devrait être prise en compte, tel que le recommande la TCFD. Les scénarios prévoyant un réchauffement de plus de 3 °C devraient en particulier être analysés, car ils sont décisifs pour les risques et les impacts liés à l'eau tels que les sécheresses et les inondations, ainsi que les mesures d'adaptation et d'atténuation adoptées. Les scénarios portant sur le climat, tel que ceux créés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) et l'Agence internationale de l'énergie (IEA), peuvent être combinés avec des scénarios socio-économiques tels que les Shared Socioeconomic Pathways (SSP) de l'IIASA.

Les résultats de l'analyse de scénarios devraient fournir une synthèse des dépendances futures de l'organisation aux ressources hydriques et des risques et opportunités d'avenir leur étant liés, ainsi qu'inclure des détails sur les zones à risque actuelles et futures, à intégrer dans les perspectives.

Il conviendrait de présenter des données sur la résilience de l'organisation par rapport aux scénarios d'avenir analysés dans l'optique de la stratégie et de la gestion de l'eau, en mettant en exergue les principaux plans et mesures destinés à contrer les risques futurs et à saisir les opportunités à partir de la stratégie et de la gestion actuelles (p. ex., efficacité

de l'eau, engagement des parties prenantes) ainsi que les limitations et écarts potentiels. Étant donné que les questions relatives à l'eau sont spécifiques au site, il conviendrait de fournir des détails sur la résilience des zones à risque. Les liens, synergies et compensations entre les mesures de gestion liées à l'eau et les mesures mises en œuvre pour résoudre d'autres questions environnementales (ainsi que sociales et de gouvernance), devraient être expliquées (p. ex., des procédés de production moins consommateurs d'énergie peuvent impacter l'utilisation de l'eau, ou une usine de désalinisation impacter les émissions de GES).

L'utilisation d'analyses de scénarios sera basée sur l'apprentissage et le développement itératifs. Cela permettra aux sociétés de se baser sur les conclusions ou les méthodes employées précédemment et d'incorporer des connaissances plus actualisées sur les dépendances et impacts relatifs à l'eau, sur d'autres systèmes environnementaux pourvus d'une influence et sur leurs interactions, ainsi que de mieux comprendre les voies de la résilience en matière d'eau et de climat. S'ils utilisent l'analyse de scénarios, les rédacteurs de rapports doivent être ouverts à ces aspects d'apprentissage et de développement.

2. Méthodes, hypothèses et incertitudes

Dans les rapports sur les perspectives de l'entreprise, les utilisateurs devraient pouvoir comprendre les différentes méthodes ayant été utilisées, notamment le balayage de l'horizon et l'analyse de scénarios, les hypothèses émises et les horizons temporels sur lesquels l'analyse a été réalisée. Ces différentes caractéristiques des scénarios doivent refléter la nature de l'organisation, de ses actifs et de ses opérations, ainsi que l'échelle de risques et opportunités déjà identifiés. De plus, si l'analyse de scénarios a été effectuée en bénéficiant de conseils ou d'une assistance externe, il convient de le souligner dans les méthodes et les données d'entrée. Dans leur reporting sur l'efficacité et la résilience des stratégies de l'organisation face aux impacts potentiels sur l'activité selon les différents scénarios, les rédacteurs de rapports doivent être francs en matière d'incertitudes, mais aussi précis que possible sur la différence des impacts selon la région et l'horizon temporel. Des liaisons clairement établies entre les sensibilités spécifiques et les différents scénarios permettront aux utilisateurs du rapport de mieux comprendre les interventions potentielles que l'organisation aura identifiées lors de l'exercice, qu'il s'agisse d'une absence d'intervention, de changements au niveau du planning financier et des investissements, ou d'une révision du modèle économique.

3. Itération et apprentissage

Les risques et opportunités liés à l'eau sont extrêmement dynamiques et dépendent des changements dans les systèmes environnementaux et les arènes politiques, économiques et sociétales complexes, ainsi que de l'exposition de l'organisation ou de son actif et des vulnérabilités qui lui sont associées. Il est probable que les qualités et les dimensions des risques et opportunités liés à l'eau pour les entreprises changent au fil du temps, de manière graduelle ou brutale.

De ce fait, l'utilisation des conclusions de tels exercices lors de l'évaluation des perspectives de l'entreprise est un moyen intéressant d'actualiser les systèmes d'identification des risques et des opportunités et d'affiner ou de reformuler les politiques, stratégies et objectifs liés à l'eau. L'organisation s'en trouvera mieux préparée pour limiter les risques et saisir les opportunités liées à l'eau. L'inclusion de ces enseignements dans le rapport annuel et de détails sur la manière dont ils ont été incorporés dans les systèmes et les ambitions, est un moyen efficace de démontrer aux investisseurs que la gestion des questions importantes liées à l'eau est efficace et efficiente.

Exemples de bonnes pratiques

1. Unilever, [Rapport et comptes annuels 2019](#) — Bien qu'axés sur le changement climatique, l'analyse de scénarios, les risques et opportunités et les perspectives, sont décrits dans une section spéciale du rapport annuel d'Unilever (pages 40 à 43). La publication d'informations définit les méthodes et les hypothèses employées, les conclusions, impacts et perspectives pour l'organisation et les produits de base clés. Elle explique en outre comment les conclusions sont venues alimenter la gestion du risque et d'autres processus. Concernant l'eau, il est clair que les manifestations physiques liées à l'eau et dues au changement climatique sont considérées comme des impacts clés dans le scénario des 4 °C (c'est-à-dire stress hydrique, inondations et tempêtes).

2. GSK, dans son [rapport annuel 2020](#), résume l'approche et les résultats de son analyse de scénarios liée au climat (page 48). La société a analysé deux scénarios et les risques liés à l'eau sont apparus comme étant les plus urgents à traiter, en particulier, les inondations et le stress hydrique menant à des perturbations et à une augmentation des dépenses sur les sites de production ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement.

Ressources utiles

1. Le [TCFD Technical Supplement: The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-related Financial Disclosures](#) (Supplément technique de la TCFD : l'utilisation de l'analyse de scénarios dans la présentation d'informations financières liées au climat) explique l'importance de l'analyse de scénarios et offre un grand nombre de conseils et de ressources pour la création de scénarios et leur analyse en matière de questions climatiques, entre autres des questions liées à l'eau.

2. Le rapport du WWF, [Rising to resilience - How Water Stewardship Can Help Business Build Climate Resilience](#) (Parvenir à la résilience - Comment la gestion de l'eau peut aider l'entreprise à renforcer sa résilience au climat), fournit aux entreprises une application pratique qui leur indique comment intégrer la résilience climatique à leurs stratégies de gestion de l'eau.

Outils d'évaluation

Comme pour les risques, les outils d'évaluation peuvent aider à analyser les scénarios d'avenir et la résilience de l'entreprise à ces scénarios. La combinaison de différents outils et l'intégration de composants et d'informations spécifiques à l'organisation est une bonne pratique et permet de présenter une analyse plus complète et plus solide.

3. L'outil [Aqueduct](#) du WRI propose d'effectuer des projections de stress hydrique, de l'offre et de la demande en 2030 et en 2040, en combinant des scénarios climat et des scénarios eau.

4. Le [Water Risk Filter](#) du WWF inclut des [TCFD-aligned future scenarios](#) (scénarios futurs alignés sur la TCFD) qui combinent des scénarios climat et socio-économiques et des projections quantitatives fournies pour 2030 et 2050 sur les risques physiques tels que la rareté de l'eau, les inondations, la qualité de l'eau et l'état des services écosystémiques, ainsi que les futurs risques réglementaires et d'atteinte à l'image.

Initiatives

5. La [boîte à outils de scénarios du futur de BIER](#) propose quatre scénarios qui tiennent compte de la disponibilité des ressources et de la qualité de la gouvernance. Ils constituent la base du rapport *The Future of Sustainability in the Beverage Industry in 2025* (L'avenir de la durabilité dans le secteur des boissons en 2025). La boîte à outils aide à la fois à mettre en œuvre l'analyse de scénarios et à les communiquer efficacement.

6. Le CEO Water Mandate a lancé l'initiative [Water resilience coalition](#), axée sur la résilience hydrique des entreprises d'ici 2050. Dirigée par l'industrie, cette coalition vise à porter les questions liées à l'eau au premier rang des priorités de l'entreprise, par le biais d'actions collectives dans les bassins soumis à des stress hydriques et d'engagements ambitieux et quantifiables. De plus, le CEO Water Mandate est en train d'élaborer le [Water Resilience Accounting Framework](#) (Cadre de comptabilité de la résilience dans le domaine de l'eau), qui a pour objet de mesurer la résilience respective des parties prenantes et leur contribution à la résilience du bassin, pour atteindre les objectifs de sécurité de l'eau et de développement durable. Ce cadre connectera les systèmes dynamiques hydrologiques, économiques et sociaux utilisant des principes de comptabilité établis.

4. Fondement des conclusions

Le contenu des présentes recommandations a été élaboré et sélectionné conformément au champ d'application et aux objectifs du document (voir le [Chapitre 1](#)). Il reflète sa subordination au cadre CDSB et complète les autres documents de recommandations du CDSB tels que les recommandations pour le climat et la biodiversité. Ceci a des implications sur le contenu spécifique.

Premièrement, les recommandations pour l'eau reflètent la situation de l'environnement de reporting et de la réglementation, en date de leur rédaction. Tous les développements les concernant tels que l'alignement sur d'autres initiatives ou développements politiques (p. ex., la taxonomie de l'UE) et la convergence avec d'autres normes et cadres de reporting seront incorporés au **cadre CDSB** et par conséquent applicables aux recommandations pour l'eau. Comme expliqué précédemment, **l'importance relative** joue un rôle crucial dans cet espace dynamique.

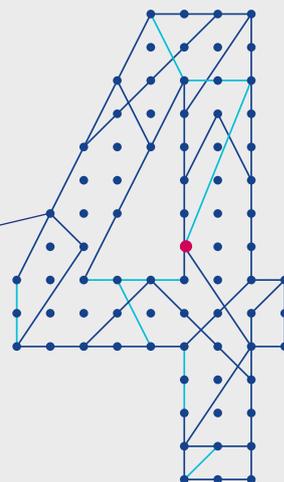
Deuxièmement, ces recommandations pour l'eau sont axées sur les **présentations d'informations** et non pas sur la gestion et les pratiques de l'entreprise. C'est pourquoi les recommandations mentionnent certaines bonnes pratiques de gestion à titre d'exemples et d'orientation pour la présentation des informations, mais n'approfondissent pas davantage les méthodologies (p. ex., les étapes visant à définir les objectifs dans le domaine de l'eau). Elles renvoient à des ressources externes plus axées sur ces thèmes, afin d'éviter de reproduire des informations existantes.

Troisièmement, l'adoption des exigences de reporting du CDSB est **volontaire**, sauf si elle est par ailleurs prescrite dans des directives émises par le gouvernement ou le régulateur national ou supranational. Par conséquent, les suggestions de reporting fournies dans ces recommandations sont elles aussi volontaires.

Pour finir, comme le prévoit la section [1.2. Recommandations pour l'application du cadre](#), certains thèmes se recoupant sont traités dans plusieurs documents de recommandations pour l'application du cadre. Certains éléments de reporting en matière d'écosystèmes et de biodiversité océaniques et marins sont mentionnés dans les présentes recommandations, mais seront traités plus en détail dans les recommandations pour la biodiversité.

Chapitre 4

Annexes



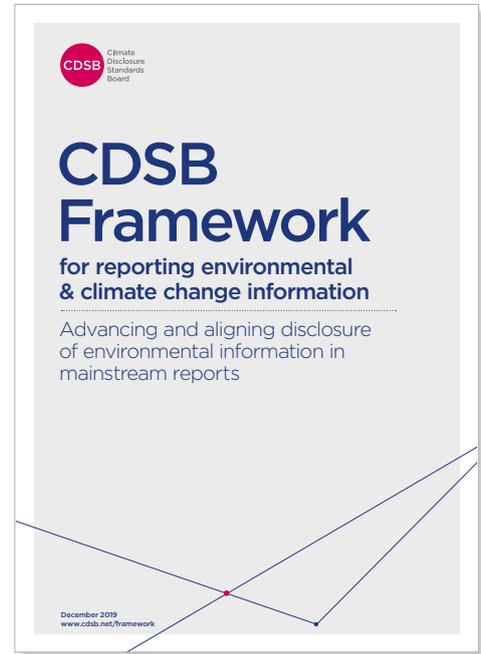
Annexe 1 : Cadre CDSB – Principes directeurs et exigences de reporting

Principes

- P1** Les informations environnementales doivent être préparées en appliquant les principes de pertinence et d'importance relative.
- P2** Les présentations d'informations doivent être fidèles à la réalité.
- P3** Les présentations d'informations doivent être reliées à d'autres informations contenues dans le rapport annuel.
- P4** Les présentations d'informations doivent être cohérentes et comparables.
- P5** Les présentations d'informations doivent être claires et compréhensibles.
- P6** Les présentations d'informations doivent être vérifiables.
- P7** Les présentations d'informations doivent être tournées vers l'avenir.

Exigences de reporting

- REQ-01** Les présentations d'informations doivent décrire la gouvernance des politiques, stratégies et informations relatives à l'environnement.
- REQ-02** Les présentations d'informations doivent communiquer les politiques, stratégies et objectifs environnementaux de la direction, en incluant les indicateurs, plans et calendriers utilisés pour évaluer les performances.
- REQ-03** Les présentations d'informations doivent expliquer les risques et opportunités importants actuels et anticipés qui affectent l'organisation.
- REQ-04** Les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les méthodologies utilisées pour les obtenir, doivent être présentés pour refléter les sources importantes d'impact sur l'environnement.
- REQ-05** Les présentations d'informations doivent inclure l'analyse des informations présentées en vertu de la REQ-04 comparées à tout objectif de performance fixé et être accompagnées des résultats présentés lors des exercices précédents.
- REQ-06** La direction doit synthétiser ses conclusions relatives aux effets des impacts environnementaux, des risques et des opportunités sur la performance et la place futures de l'organisation.



- REQ-07** Les informations environnementales préparées doivent correspondre aux entités situées au sein des limites de l'organisation ou du groupe dont le rapport annuel est élaboré et, s'il y a lieu, différencier les informations communiquées sur les entités et les activités en dehors de ces limites.
- REQ-08** Les présentations d'informations doivent citer les méthodes de reporting utilisées pour préparer les informations environnementales et doivent (sauf durant la première année de reporting) confirmer qu'elles ont été utilisées de manière cohérente, d'une période de reporting sur l'autre.
- REQ-09** Les présentations d'informations doivent être fournies annuellement.
- REQ-10** Les présentations d'informations doivent fournir et expliquer toute reformulation des états de l'année précédente.
- REQ-11** Les présentations d'informations doivent inclure une déclaration de conformité au cadre CDSB.
- REQ-12** Si l'assurance a été donnée que les informations environnementales sont présentées conformément au cadre CDSB, la déclaration de conformité de la REQ-11 doit le mentionner.

t L'eau est prise en compte dans plusieurs des normes sectorielles du SASB. Ici, seuls les secteurs agroalimentaire et pétrolier et gazier sont mentionnés comme exemples. Le SASB prend en considération les impacts liés à l'eau dans de nombreuses catégories de questions générales (gestion de l'eau, gestion de la chaîne d'approvisionnement, approvisionnement en matières premières et efficacité). Les parties intéressées peuvent consulter les normes sectorielles applicables pour identifier les contenus pertinents pouvant aider à présenter des informations efficaces sur les questions liées à l'eau.

Annexe 2 : Cartographie du cadre CDSB sur la base des recommandations de la TCFD et des normes de publication d'informations sur l'eau

Tableau 3. Normes internationales de publication d'informations sur l'eau, cadres et lignes directrices, et TCFD - cartographie basée sur les exigences du CDSB

	Cadre CDSB					
	REQ-01	REQ-02	REQ-03	REQ-04	REQ-05	REQ-06
TCFD	- Gouvernance (a, b) - Gestion du risque (a, b, c)	- Gouvernance (b) - Stratégie (b) - Gestion du risque (a, b, c) - Mesures et objectifs (a, c)	- Gouvernance (b) - Stratégie (a, b, c) - Gestion du risque (a, b, c)	- Mesures et objectifs (a, b)	- Mesures et objectifs (a, b)	- Stratégie (a, b, c) - Gestion du risque (c) - Mesures et objectifs (a)
Questionnaire CDP sur la sécurité de l'eau	- W1.4; -W3.3a; W3.3e; -W6.2; W6.2a; W6.2b; W6.2c; W6.3; W6.4; W6.4a; W6.5; W6.5a;	- W1.1; W1.2; W1.2b; W1.4a; W1.4c; W1.4d; - module W.2; - W3.3b; W3.3c; W3.3d; - W4.2; W4.2a; W4.2b; W4.2c; W4.3a; - W5.1a; - W6.1; W6.1a; - W7.1; W7.4; - W8.1; W8.1a; W8.1b; W8.1c; - module W9	- W1.2d; - module W.2; - W3.3a; W3.3b; W3.3c; W3.3d; W3.3e; - W4.1; W4.1a; W4.1b; W4.1c; W4.2; W4.2a; W4.3; W4.3a; W4.3b; - W7.2;	- W1.2b; W1.2d; W1.2h; W1.2i; - W5.1	- W5.1; -W8.1a; W8.1b	- W.4.3a; -W7.3; W7.3a; W7.3b
GRI 303 - eau et effluents	- REQ. 303-1 (c, d)	- REQ. 303-1 (a, b, c, d) - REQ. 303-2	REQ. 303-1 (a)	- REQ. 303-1 (a, b) - REQ. 303-3 - REQ. 303-4 - REQ. 303-5	REQ. 303-1 (a)	REQ. 303-1 (b)
SASB[†] (FB : Alimentation et boissons ; EM : Pétrole et gaz)	- Recommandations pour l'application des normes - 5.0 (a, c)	- Recommandations pour l'application des normes - 5.0 (b, d) - FB-AG-140a.2 - Note à la EM-EP-140a.4 - EM-EP-160a.1	Recommandations pour l'application des normes - 5.0 (b, d) - FB-AG-140a.2	- FB-AG-140a.1 - FB-AG-140a.3 - EM-EP-140a.2 - EM-EP-140a.3 - EM-EP-140a.4	FB-AG-140a.2	
ICMM – Un guide pratique pour un reporting cohérent sur l'eau	- 2.2.6c	2.2.6b; 2.1; 2.2.1; 2.2.2; 2.2.6b; 2.2.6c; Figure 1; Tableau 6; Tableau 7; 3.2.1	- 2.2.6c; Tableau 7; 3.2.1; Annexe B	- 11.3; 2.2.3; 2.2.4; 2.2.5; Tableau 3; Tableau 4; Tableau 10	- 2.2.1; Tableau 9; Annexe C	3.2.1
IPIECA - Recommandations de reporting sur la durabilité dans le secteur pétrolier et gazier (Module 4)	- 4.5 ENV-6: C4 - 3.6 CCE-1	- 4.5 ENV-1: A6, A7, A10, A11; - 4.5 ENV-2: A2, A3; - 4.5 ENV-6: C1, C3, C4	- 4.5 ENV-1: C3	- 4.5 ENV-1: C1, C2, C4, A1, A2, A3, A4, A5, A8, A9; - 4.5 ENV-2: C1, C2, A1, A5, A6, A7; - 4.5 ENV-6: C2, A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8	- 4.5 ENV-1: C5; - 4.5 ENV-2: A4	
Norme int. de gestion de l'eau	ÉTAPE 2	ÉTAPE 1, ÉTAPE 2 et ÉTAPE 3	ÉTAPE 1 et ÉTAPE 2	ÉTAPE 1 et ÉTAPE 5	ÉTAPE 3, ÉTAPE 4 et ÉTAPE 5	ÉTAPE 1, ÉTAPE 2, ÉTAPE 4 et ÉTAPE 5
Protocol pour capital naturel	Étape 02	Étape 02; Étape 03; Étape 04; Étape 09	Étape 03; Étape 04; Étape 07	Étape 04; Étape 05; Étape 06; Étape 07	Étape 06; Étape 08	Étape 08
Norme australienne de comptabilité de l'eau 1	- Déclaration contextuelle	- Déclaration contextuelle	- Déclaration contextuelle - Déclaration des actifs et passifs liés à l'eau - Présentation des notes	- Déclaration contextuelle - Présentation des notes	- Déclaration des actifs et passifs liés à l'eau - Déclaration de changements dans les actifs et passifs liés à l'eau - Déclaration des flux d'eau	- Présentation des notes
Le CEO Water Mandate - Directives de présentation des informations de l'entreprise liées à l'eau	Réaction - Politiques, gouvernance et objectifs	- Profil de la société en matière d'eau - Interactions avec l'eau; engagement et réaction - Réaction : Politiques, gouvernance et objectifs; actions internes; engagement externe	- Profil de la société en matière d'eau - Challenges et opportunités; bassins versants à risque; - Définition des données à présenter - Risques, opportunités et impacts de l'entreprise - Situation actuelle - Contexte - Implications	- Profil de la société en matière d'eau - Mesures du profil - Situation actuelle - Performance; Conformité - Implications - Impacts externes	- Profil de la société en matière d'eau - Mesures de la performance eau - Situation actuelle - Performance	- Définition des données à présenter

Annexe 3 : Ressources clés

CDSB

1. CDSB (2019). Cadre CDSB pour la présentation des informations environnementales et sur le changement climatique. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/framework>
2. CDSB et CDP (2020). Les pièces maîtresses : connexion entre les données du CDP et le cadre CDSB pour une bonne application des recommandations de la TCFD. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/buildingblocks>
3. CDSB (2020). Recommandations d'application du cadre pour la présentation des informations relatives au climat. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/climateguidance>
4. CDSB (2012). Propositions pour la délimitation du périmètre dans les rapports annuels. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/what-we-do/reporting-guidance/boundary-setting-mainstream-reports>
5. CDSB (2018). Les eaux inexplorées : comment les sociétés peuvent utiliser les normes de comptabilité financière pour respecter les recommandations de la Task Force sur les présentations d'informations financières liées au climat ? Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/task-force/692/uncharted-waters-how-can-companies-use-financial-accounting-standards-deliver-tcfd%E2%80%99s>
6. CDSB (2020). Représenter le climat. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/climateaccounting>
7. CDSB (2021). Informations relatives au climat utiles aux investisseurs – Quoi, comment et pourquoi ? Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/decision-useful>

Base de données de ressources, référentiels et glossaires :

1. CEO Water Mandate: Water Action Hub (Hub d'actions pour l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://wateractionhub.org/> ; Boîte à outils - <https://ceowatermandate.org/toolbox/library/> ; Lignes directrices de présentation des informations de l'entreprise - <https://ceowatermandate.org/disclosure/resources/datasets/>
2. Alliance for Water Stewardship - <https://a4ws.org/download/glossary-of-terms/>

3 Pacific Institute: bibliothèque Multi-Benefit Resource Library - <https://pacinst.org/multi-benefit-resource-library/>

4. Natural Capital Toolkit - https://shift.tools/contributors/551?&price=free&issue_id=4

Gestion de l'eau - Définition :

1. Alliance for Water stewardship. Disponible (en anglais) sur : <http://a4ws.org/about/impacts-of-aws/> (également utilisé par Water Footprint Network, disponible à l'adresse : <https://waterfootprint.org/en/water-footprint/corporate-water-stewardship/>)
2. CEO Water mandate - <https://ceowatermandate.org/toolbox/>
3. WWF - https://wwf.panda.org/our_work/our_focus/freshwater_practice/water_management/
4. European Water Stewardship - <http://www.ewp.eu/copia-de-activities>
5. UNIDO - <https://www.unido.org/our-focus/safeguarding-environment/resource-efficient-and-low-carbon-industrial-production/industry-and-adaptation/water-stewardship>

Étude de risque et de l'état pour l'identification des zones à risque :

1. CEO Water Mandate. Base de données interactive des bassins fluviaux dans le monde. Disponible (en anglais) sur : <http://riverbasins.wateractionhub.org/>
2. WWF. HydroSHEDS. Disponible (en anglais) sur : <http://www.hydrosheds.org/>
3. World Resources Institute - Aqueduct Global Maps 3.0 Data. Disponible (en anglais) sur : <https://www.wri.org/resources/data-sets/aqueduct-global-maps-30-data>
4. World Resources Institute. Atlas Aqueduct des risques liés à l'eau. Disponible (en anglais) sur : www.wri.org/our-work/project/aqueduct/
5. WWF. Water Risk Filter. Disponible sur : <https://waterriskfilter.panda.org/>
6. Water Footprint Network. Utiliser l'analyse de l'empreinte eau pour prioriser les actions stratégiques. Disponible (en anglais) sur : <https://waterfootprint.org/en/standard/practitioners-corner/>

Références

1. Climate Disclosure Standards Board (2019). CDSB Framework for reporting environmental and climate change information. (Cadre CDSB pour la présentation des informations environnementales et sur le changement climatique). Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/framework>
2. IFRS (2021). Conceptual Framework for Financial Reporting (Cadre conceptuel de reporting financier). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ifrs.org/issued-standards/list-of-standards/conceptual-framework.html/content/dam/ifrs/publications/html-standards/english/2021/issued/cf/>
3. Task Force on Climate-related Financial Disclosures (2017). Rapport final : Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Recommandations du groupe de travail sur les présentations d'informations financières liées au climat. Disponible (en anglais) sur : <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFDRReport-11052018.pdf>
4. CDP, CDSB, GRI, IIRC et SASB (2020). Reporting on enterprise value illustrated with a prototype climate-related financial disclosure standard (Reporting sur la valeur de l'actif économique illustré par un prototype de norme de présentation d'informations financières liées au climat). Disponible (en anglais) sur : <https://impactmanagementproject.com/structured-network/global-sustainability-and-integrated-reporting-organisations-launch-prototype-climate-related-financial-disclosure-standard/>
5. Climate Disclosure Standards Board (2020). Recommandations d'application du cadre CDSB pour la présentation des informations relatives au climat. Disponible (en anglais) sur : <https://www.cdsb.net/climateguidance>
6. Steffen, W., K. Richardson, J. Rockström, S.E. Cornell, *et al.* (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet (Frontières planétaires : guider le développement humain sur une planète en mutation). *Science* 347: 736, 1259855. Disponible (en anglais) sur : <https://science.sciencemag.org/content/347/6223/1259855>
7. United Nations Global Compact, CEO Water Mandate, Pacific Institute, CDP, Suez, WBCSD (2020). Corporate Water Resilience in an Uncertain Future (Résilience hydrique des entreprises face à un avenir incertain). www.ceowatermandate.org/resilience-report
8. UNESCO (2019). Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : ne laisser personne pour compte. Disponible sur : <https://en.unesco.org/themes/water-security/wwap/wwdr/2019#download>
9. PRI (2018). Growing water risk resilience: an investor guide on agricultural supply chains (Accroître la résilience aux risques hydriques : un guide de l'investisseur sur les chaînes d'approvisionnement agricoles). Disponible (en anglais) sur : <https://www.unpri.org/download?ac=4195>
10. BlackRock (2020). Troubled waters - Water stress risks to portfolios (Eaux troubles - Risques de stress hydrique pour les portefeuilles). Disponible (en anglais) sur : <https://www.blackrock.com/us/individual/literature/whitepaper/bii-water-risks-july-2020.pdf>
11. CERES (2019). Investors Water Toolkit - Case Studies (Toolkit eau des investisseurs - études de cas). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ceres.org/resources/toolkits/investor-water-toolkit/details#case-studies>
12. KPMG (2021). You Can't Go Green Without Blue (Il n'y a pas de virage vert sans l'économie bleue). Disponible sur : <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/xx/pdf/2021/05/you-cantgo-green-without-the-blue.pdf>
13. DWS (2020). A transformational framework for Water Risk (Un cadre de transformation pour les risques liés à l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.dws.com/en-us/insights/dws-research-institute/a-transformational-framework-for-water-risk/>
14. James, K. (2020). We want companies and our investment managers to think like universal owners': HESTA's Daniela Jaramillo on water risk (Nous voulons que les entreprises et nos gestionnaires de placement pensent comme des propriétaires universels : Daniela Jaramillo de chez HESTA, sur les risques liés à l'eau). Responsible Investor. Disponible (en anglais) sur : <https://www.responsible-investor.com/articles/we-want-companies-and-our-investment-managers-to-think-like-universal-owners-hesta-s-daniela-jaramillo-on-water-risk#.YHdKp9mAMY.linkedin>
15. Webb, D. (2021). Water risk gathers steam with moves from DWS, WWF, and Thomas Schumann Capital (Le risque hydrique prend de l'ampleur grâce aux initiatives du DWS, du WWF et de Thomas Schumann Capital). Responsible Investor. Disponible (en anglais) sur : <https://www.responsible-investor.com/articles/water-risk-gathers-steam-with-moves-from-dws-wwf-and-thomas-schumann-capital>
16. Mair, V. (2021). BlackRock and Microsoft aim to plug data gaps on water stress with new research competition (BlackRock et Microsoft visent à combler l'insuffisance de données sur le stress hydrique grâce à un nouveau concours de recherche). Responsible Investor. Disponible (en anglais) sur : <https://www.responsible-investor.com/articles/blackrock-and-microsoft-aim-to-plug-data-gaps-on-water-stress-with-new-research-competition>

- 17.** CERES (2020). The Valuing Water Finance Task Force (Le groupe de travail sur l'information financière relative à l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ceres.org/our-work/water/valuing-water-finance-taskforce#:~:text=The%20Valuing%20Water%20Finance%20Task,on%20water%2Drelated%20financial%20risks.&text=Ceres%2C%20together%20with%20the%20Task,case%20for%20corporate%20water%20leadership>
- 18.** Beverage Industry Environmental Roundtable – BIER (2019). Water Stewardship (Gestion de l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.bierroundtable.com/work/water-stewardship/>
- 19.** International Council of Mining & Metals - ICMM (2017). A practical guide to consistent water reporting (Un guide pratique pour un reporting cohérent sur l'eau). Disponible sur : <https://www.icmm.com/en-gb/guidance/environmental-stewardship/water-reporting>
- 20.** South Pole (2020). An Investor Guide on Basin Water Security Engagement: Aligning with SDG 6. (Un guide de l'investisseur sur l'engagement en faveur de la sécurité de l'eau des bassins : aligné sur l'objectif de développement durable SDG 6). Disponible sur : <https://www.southpole.com/uploads/media/an-investorguide-basin-water-security-engagement.pdf>
- 21.** CDP (2020). Cleaning up their act: Are companies responding to the risks and opportunities posed by water pollution? (Coup de balai : les entreprises réagissent-elles faces aux risques et opportunités engendrés par la pollution de l'eau ?) Disponible sur : <https://www.cdp.net/en/research/global-reports/cleaning-up-their-act>
- 22.** South Pole (2020). Methodology for Water Risk Assessments of Equity Portfolios (Méthodologie pour évaluations des risques liés à l'eau de portefeuilles d'actions). Disponible (en anglais) sur : <https://www.southpole.com/uploads/media/methodology-for-water-riskassessments-of-equity-portfolios.pdf>
- 23.** CERES (2015). An Investor Handbook for Water Risk Integration (Un manuel de l'investisseur pour l'intégration des risques liés à l'eau). Disponible (en anglais) sur : https://www.ceres.org/sites/default/files/reports/2017-03/Ceres_ESGWaterRisk_041515_Print.pdf
- 24.** World Economic Forum (2020). The Global Risk Report 2020 (Le rapport mondial sur les risques 2020). Disponible (en anglais) sur : http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risk_Report_2020.pdf
- 25.** WWF (2018). Valuing rivers how the diverse benefits of healthy rivers underpin economies (Valoriser les fleuves, comment les divers avantages de la salubrité des fleuves sous-tendent les économies). Disponible (en anglais) sur : http://awsassets.panda.org/downloads/wwf_valuing_rivers__final_.pdf
- 26.** World Bank Group (2016). High and Dry: Climate Change, Water, and the Economy. (Le bec dans l'eau : changement climatique, eau et économie). World Bank, Washington, DC. © World Bank. Disponible (en plusieurs langues) sur : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23665>
- 27.** UN High Level Panel On Water. Water Infrastructure and Investment (Nations Unies, panel mondial de haut niveau sur l'eau - Infrastructures hydrauliques et investissement). Disponible (en anglais) sur : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/hlpwater/08-WaterInfrastructInvest.pdf>
- 28.** Crédit Suisse (2020). Water Scarcity. The key challenges in meeting the demand. (Rareté de l'eau. Les enjeux clés pour faire face à la demande). Disponible sur : <https://www.credit-suisse.com/about-us-news/en/articles/news-and-expertise/water-scarcitya-new-report-by-credit-suisse-202001.html>
- 29.** The Economist (2021). Investors start to pay attention to water risk (Les investisseurs commencent à prêter attention aux risques liés à l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.economist.com/finance-andeconomics/2021/01/09/investors-start-to-payattention-to-water-risk>
- 30.** CERES (2020). Ceres Case Study: Water Footprinting Analysis of Major Global Indices. (Étude de cas Ceres : Analyse de l'empreinte hydrique des principaux indices mondiaux). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ceres.org/sites/default/files/Ceres%20Case%20Study-%20Water%20Footprinting%20Analysis%20of%20Major%20Global%20Indices.pdf>
- 31.** Nordea (2019). Waterproof Investments - Analysis of water-related risks within South African companies (Analyse des risques liés à l'eau au sein des entreprises sud-africaines). Disponible (en anglais) sur : <https://www.nordea.com/en/doc/final-nordea-sustianable-finance-0321.pdf>
- 32.** CEO Water Mandate (2014). Définitions. Disponible (en anglais) sur : <https://ceowatermandate.org/terminology/detailed-definitions/>

- 33.** WWF (2019). Freshwater risks & opportunities: an overview and call to action for the financial sector (Risques et opportunités liés à l'eau douce : aperçu et appel à l'action pour le secteur financier). Disponible (en anglais) sur : https://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/wwf_waterrisk_financialvalue_part4_keypiece_web.pdf
- 34.** CDP (2020). Water Security Questionnaire (Questionnaire sur la sécurité de l'eau). Disponible (en plusieurs langues) sur : <https://www.cdp.net/en/guidance/guidance-for-companies>
- 35.** CEO Water Mandate (2010). Corporate Water Accounting – Identifying water-related business risks (Comptabilité de l'eau d'entreprise – Identification des risques commerciaux liés à l'eau.). Disponible (en anglais) sur : <https://ceowatermandate.org/accounting/core-functions/>
- 36.** Capitals Coalition (2016). Natural Capital Protocol (Protocol pour le capital naturel). Disponible (en anglais) sur : https://capitalscoalition.org/capitals-approach/natural-capital-protocol/?fwp_filter_tabs=training-material
- 37.** IPCC (2019). Sea Level Rise and Implications for Low-Lying Islands, Coasts and Communities (Montée du niveau des mers et implications pour les îles de faible altitude, les côtes et leurs communautés). Dans : IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate (Rapport spécial du Giec sur l'océan et la cryosphère face aux changements climatiques). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ipcc.ch/srocc/>
- 38.** IPCC (2018). Global Warming of 1.5°C (Réchauffement climatique de 1,5 °C). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ipcc.ch/sr15/>
- 39.** UN Global Compact (2021). Establishing your water stewardship journey (Établir votre parcours de gestion de l'eau). Disponible (en plusieurs langues) sur : <https://www.unglobalcompact.org/take-action/action/water-stewardship-journey>
- 40.** Capitals Coalition (2020). Principles of Integrated Capitals Assessments (Principes d'évaluations intégrées des capitaux). Disponible (en anglais) sur : <https://capitalscoalition.org/principles-of-integrated-capitals-assessments/>
- 41.** International Integrated Reporting Council (2013). International Framework (Cadre international). Disponible (en anglais) sur : <https://integratedreporting.org/wp-content/uploads/2015/03/13-12-08-THEINTERNATIONAL-IR-FRAMEWORK-2-1.pdf>
- 42.** CEO Water Mandate (2021). Volumetric Water Benefit Accounting (VWBA): A Practical Guide to Implementing Water Replenishment Targets. (Comptabilité volumétrique des avantages en eau (VWBA) : un guide pratique pour la mise en œuvre des objectifs de réapprovisionnement en eau). Disponible (en anglais) sur : <https://ceowatermandate.org/posts/waterreplenishment-guide/>
- 43.** BIER (2020). Context-Based Decision Guide for Water Reuse and Recycling (Guide de décisions contextuelles pour la réutilisation et le recyclage de l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.bieroundtable.com/wp-content/uploads/Context-Based-Decision-Guide-for-Water-Reuse-and-Recycling.pdf>
- 44.** CERES (2019). Investors Water Toolkit - Understanding water risks (Toolkit eau des investisseurs - comprendre les risques liés à l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.ceres.org/resources/toolkits/investor-water-toolkit/details#translating-water-issues-to-material-risk>
- 45.** Natural England (2019). The Biodiversity Metric 2.0 (Métrique 2.0 de la biodiversité). Disponible (en anglais) sur : <http://nepubprod.appspot.com/publication/5850908674228224>
- 46.** Biodiversity Information System of Europe (2020). Streamlined European Biodiversity Indicators (Indicateurs européens de biodiversité rationalisés). Disponible (en anglais) sur : <https://biodiversity.europa.eu/track/streamlined-european-biodiversity-indicators>
- 47.** UNEP-WCMC (2020). Corporate biodiversity indicators (Indicateurs de biodiversité des entreprises). Disponible (en anglais) sur : <https://www.unep-wcmc.org/resources-and-data/aligning-measures-review-corporate-reporting-disclosure>
- 48.** Value Balancing Alliance (2021). Disponible (en anglais) sur : <https://www.valuebalancing.com/>
- 49.** Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2015). Water and Biodiversity: Summary of the findings of (GBO4) and implications for action as they relate to water. (SCBD 2015. Eau et biodiversité : résumé des conclusions (GBO4) et leur incidence sur l'action liée à l'eau). Disponible (en anglais) sur : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/gbo4-water-en.pdf>
- 50.** UNEP (2015). LCIA Characterization Factors (Facteurs de caractérisation LCIA). Disponible (en anglais) sur : <https://www.lifecycleinitiative.org/training-resources/lcia-cfs/>



GORDON AND BETTY
MOORE
FOUNDATION

Avec la contribution du
programme LIFE de l'Union
européenne.

Cette publication a été partiellement
financée par la Fondation Gordon and
Betty Moore.

Projet hébergé par
CDP Europe.

Contact

Secrétariat CDSB

www.cdsb.net

info@cdsb.net

[@CDSBGlobal](https://twitter.com/CDSBGlobal)